

CASAS



Rapport d'activité **2019**

CASAS en deux mots

Association de droit local, CASAS, Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg, a été créé au début de 1984 par un collectif d'associations afin de soutenir les demandeurs d'asile à la recherche d'aide et de conseil.

Ces personnes ont fui leur pays en raison de persécutions personnelles politiques, religieuses ou ethniques et viennent demander la protection de la France et la reconnaissance du statut de réfugié, n'étant pas protégées par leurs autorités.

Dans le réseau local strasbourgeois des organismes qui sont en contact avec les demandeurs d'asile, CASAS occupe depuis 36 ans une place spécifique: son rôle principal consiste à aider dans leurs démarches de demande d'asile les personnes non prises en charge par l'Etat faute de place d'hébergement.

Les instances compétentes, l'OFPRA, Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, et en cas de rejet de l'OFPRA, la CNDA, Cour Nationale du Droit d'Asile, qui examine les recours, sont situées en région parisienne et centralisent tous les dossiers. Ces derniers doivent être rédigés en français et de manière très détaillée, avec traduction des pièces à l'appui de la demande; c'est pourquoi la plupart des demandeurs d'asile ont besoin d'une aide pour effectuer leurs démarches, ne serait-ce que pour une raison d'interprétariat. Actuellement, près de 90 % des personnes que nous accueillons ne sont pas francophones.

Depuis le début 2016, l'accompagnement au premier dossier, destiné à l'OFPRA, est entièrement assuré par la SPADA, Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA, Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile), portée par l'Association du Foyer Notre Dame et financée par l'Etat. CASAS quant à lui se charge de tous les recours devant la CNDA, ainsi que du suivi juridique que cela implique.

D'autres actions viennent compléter ce travail d'écoute et de mise en forme des dossiers: nous organisons des permanences d'accueil multi-services nous assurons une domiciliation postale, des cours de français gratuits pour les nouveaux arrivants non ou peu francophones, des actions en direction des familles, des activités culturelles et conviviales...

Nous menons aussi, à l'égard de publics divers, scolaires, partenaires ou autres, des actions de sensibilisation concernant les enjeux du droit d'asile et les difficultés rencontrées par les réfugiés.

Au fil des années, notre équipe, constituée de quelques salariés et de nombreux bénévoles, s'est étoffée pour pouvoir faire face aux demandes qui lui étaient adressées.

Nous conseillons en effet en moyenne plus de 1000 personnes par an, domicilions parallèlement plusieurs centaines personnes et accueillons environ 400 personnes par an dans nos cours de français.

« Parfois on regarde les choses telles qu'elles sont
en se demandant pourquoi,
Parfois on les regarde telles qu'elles pourraient être
en se disant pourquoi pas »

Gaëtan Roussel



Aux amis chers qui nous ont quittés récemment,
Doris Schirardin, Ann Trocmé, Marie-Thérèse Gaessler, Paul Muntzer,
membres durant des années de notre équipe de terrain,
de notre Conseil d'Administration,
soutiens fidèles,
accompagnant inlassablement notre association dans sa réflexion,
et dans sa volonté et son espoir de parvenir à mieux défendre et aider
les demandeurs d'asile,
avec toute notre reconnaissance

Sommaire

CASAS en deux mots	page 2
Introduction	page 5
Un accompagnement complet, c'est...	page 8
- Accueillir :	page 11
<i>les permanences, la domiciliation postale, des aides matérielles, une veille pour les urgences, la question de l'hébergement</i>	
- Accompagner dans les démarches de la procédure d'asile :	page 16
<i>la demande d'aide juridictionnelle, les compléments de recours, le suivi en lien avec les avocats, le conseil aux Dublinés, d'autres aides</i>	
- Soutenir et donner des repères durant l'attente :	page 31
<i>les cours de français, le soutien individuel, les temps de convivialité pour les familles, les sorties et animations diverses, l'atelier beauté, le groupe des ados</i>	
- Témoigner des difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile et ceux qui les aident, défendre le droit d'asile, par toutes sortes de moyens :	page 52
<i>le site et la page Facebook, Voix de Traverses, l'accueil de stagiaires, les animations et interventions extérieures, les réponses aux différentes demandes d'information, la sensibilisation dans le cadre d'événements particuliers...</i>	
Nos moyens d'action :	page 58
<i>l'équipe, la formation continue, les moyens financiers, un lieu d'accueil adapté, des aides en nature</i>	
Conclusion	page 63
Annexes	page 65
<i>Sigles, vu dans la presse, autres documents</i>	

Introduction

Rapport moral

2019 a été l'année de l'application de toutes les dispositions du texte légal voté en 2018. Comme nous le présentons, cette loi a essentiellement compliqué la procédure d'asile.

La Convention de Genève relative au statut des réfugiés a été ratifiée en 1951 par 145 pays dont la France. Dans sa note introductive, le Haut-Commissariat aux Nations Unies pour les Réfugiés précise le cadre de cette convention : "*Elle établit les normes essentielles minimales pour le traitement des réfugiés, laissant aux Etats toute latitude d'accorder un traitement plus favorable*".

En 2018, l'Etat français a une nouvelle fois cherché à s'en éloigner, en dépit des discours tenus. Loin d'accorder un *traitement plus favorable*, la loi de 2018 vient complexifier la procédure, et empêcher l'accès à une protection à des personnes en danger réel en cas de retour dans leur pays d'origine.

D'emblée, sans que le demandeur d'asile ait pu expliquer les raisons de sa venue, l'Etat français s'octroie le droit d'une sorte de pré-refus. C'est le principe de la *procédure accélérée* pour tout ressortissant d'un pays dont le nom figure sur la liste des "*pays d'origine sûrs*". Cette disposition n'est pas nouvelle, mais la nouvelle loi l'a aggravée. La demande de protection est en quelque sorte instruite "à charge" : l'OFPRA et la CNDA cherchent dans les dossiers la confirmation du présumé abus de demande d'asile. Les "chances" d'accéder au statut de réfugié à l'OFPRA sont extrêmement faibles pour les requérants, pour la simple raison qu'ils seront écoutés comme des imposteurs supposés. Ils gardent la possibilité d'introduire un recours devant la CNDA, mais depuis 2018, ces demandeurs perdent automatiquement les conditions matérielles d'accueil. Cette disposition est loin d'être anodine : c'est un déni de droit. Et le risque de voir la demande rejetée par la Cour sans les entendre en audience s'accroît dangereusement, quand bien même les motifs sont très sérieux.

L'Etat dénie le droit à la dignité avec la fin de toute possibilité d'hébergement et de prise en charge dans un Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile en procédure accélérée dont la demande a été rejetée en première instance, et la suppression de l'Allocation de demandeur d'asile. Mais l'Etat dépasse encore ce non-accueil en rendant à nouveau possible l'expulsion des demandeurs avant même la fin de la procédure devant la CNDA.

Les modalités de calcul des délais pour introduire une demande dans le cadre de la procédure se sont compliquées et obligent à un calcul individualisé pour chaque demandeur.

La procédure dite de DUBLIN, que nous ne cessons de dénoncer aux côtés de nombreuses associations, continue de bloquer des demandeurs pendant des mois dans un *no man's land* insoutenable.

L'injuste procédure accélérée, les calculs incessants de délais, le risque d'une expulsion en cours de procédure de demande d'asile : tous les ingrédients sont réunis pour empêcher un accès réel et éclairé à la procédure.

En 2019, nous avons observé un dramatique déni de droit avec la montée en puissance des décisions par ordonnance. C'est à dire une décision négative de la Cour nationale du droit d'asile, décision négative prise par un juge unique et sans audience. Le récit initial est souvent succinct parce que les modalités d'accompagnement par la SPADA ne permettent pas un récit long et exhaustif en français, l'entretien à l'OFPRA est réalisé dans des conditions parfois tellement peu favorables, et avec une angoisse telle, qu'il est insuffisant. Le recours écrit, même s'il est plus complet, ne peut se substituer au témoignage direct pour permettre à une formation de jugement (et non à un juge unique!) de se faire une idée claire de la situation et des risques encourus.

Outre les vérifications perpétuelles des procédures, nous accompagnons les requérants dans les nouvelles démarches juridiques imposées par les chausse-trappes de la nouvelle loi. Cela se traduit par la multiplication de procédures au Tribunal administratif, pour lesquelles des dossiers doivent être préparés et accompagnés.

A CASAS, puisque nous avons toujours pris le parti d'accompagner ceux qui ne le sont nulle part ailleurs, nous recevons beaucoup des demandeurs d'asile placés en procédure accélérée, puis déboutés, sans hébergement, et qui voient leur recours rejeté par ordonnance. Ce schéma nous alarme tant il se répète, et laisse dans le plus grand désarroi de très nombreuses personnes, en famille ou isolées, et ce d'autant plus que la précarité ne leur facilite pas la rencontre d'autres personnes, qui seraient un vrai soutien pour elles.

L'adaptation de CASAS à ces difficultés nouvelles ou amplifiées est constante, au prix d'un renforcement très net de nos actions d'aide juridique.

Autant de temps perdu, et autant d'incertitudes et d'angoisses pour les demandeurs d'asile aux prises avec un quotidien épuisant, aggravé par la suppression de toute possibilité d'hébergement pour nombre d'hommes de femmes et d'enfants que nous accueillons.

Autant de temps perdu pour tous, mais qui n'amoindrit en rien notre détermination et notre énergie pour permettre un accès aussi égalitaire et effectif que possible à l'ensemble de la procédure d'asile.

L'Etat fabrique ainsi de la précarité, de l'exclusion, des souffrances. Or, en termes d'inclusion, ces problématiques ne sont pas sans conséquences sociales, économiques, sanitaires et politiques.

CASAS prend donc un soin particulier à soutenir les demandeurs d'asile dans leur quotidien et à leur permettre de trouver des repères - amicaux, linguistiques, culturels.

Ces actions ne nous suffisent pas, parce qu'à long terme nous continuons d'espérer des changements féconds. L'engagement de CASAS dans les *Etats généraux des migrations*, dans le *Collectif pour une autre politique migratoire*, les prises de position souvent conjointement avec d'autres associations, la participation aux *Cercles de silence*, cet engagement a un sens politique fort, parce que les choix politiques se traduisent, pour les demandeurs d'asile, par des conséquences parfois positives, mais souvent désastreuses. Depuis 36 ans, CASAS a développé une véritable expertise dans le domaine du droit d'asile.

La présence de stagiaires tout au long de l'année montre et renforce cette expertise juridique et sociale spécifique.

Nous répondons également autant que possible aux sollicitations diverses - institutions, écoles, lycées, associations - pour témoigner de notre expérience de terrain et des enjeux du droit d'asile.

CASAS développe aussi sa communication propre, Voix de Traverses, le site internet et la page Facebook constituent des sources d'informations utiles, à la fois sur l'association, le droit d'asile et son actualité.

Notre force reste celle de l'engagement de chacun de ses membres et de l'équipe salariée. Les bénévoles, interprètes, accompagnateurs au dossier, professeurs, accueillants, aidants en comptabilité, en montage de dossiers de demandes de subvention, en informatique, membres du CA, toutes ces personnes voient leurs actions coordonnées et accompagnées par les salariés.

Les membres adhérents de CASAS, les donateurs, et les financeurs sont rarement visibles, mais leur engagement est vital pour CASAS, tout comme les événements organisés au bénéfice de CASAS au long de l'année. Sans eux, nous ne pourrions poursuivre nos missions. Leur soutien renouvelé d'année en année est précieux, nous sommes bien conscients de leur importance et de la responsabilité qui nous incombe.

Nous gardons de 2019 le souvenir d'une année de labeur, mais aussi persévérante et innovante. Le rapport d'activité qui suit en témoigne, Comme vous le verrez, il est enrichi cette année de nombreux témoignages et d'images des multiples projets menés, pour donner une idée du dynamisme de cette belle et vaste ruche, de sa ténacité et de sa créativité face aux obstacles, de sa cohésion à toute épreuve. Bonne lecture !

Anne Marquis,
Présidente



Un accompagnement complet, c'est...

Développer un accompagnement pluriel pour couvrir les besoins des personnes que nous recevons est une nécessité.

Les demandeurs d'asile qui ne sont pas pris en charge par l'Etat dans le Dispositif National d'Accueil ne manquent en effet pas seulement d'un lieu d'hébergement stable et de repas réguliers ; il leur faut aussi un référent pour les accompagner dans leurs démarches au-delà d'une première réponse négative à leur demande d'asile, des conseils dans tous les domaines, parfois une nouvelle adresse pour poursuivre leur procédure, souvent un soutien matériel quand l'aide de l'Etat s'interrompt.

Il leur faut pouvoir compter sur des personnes en capacité de comprendre leur langue, sur des interlocuteurs dûment formés pouvant les aider juridiquement.

Il leur faut des cours pour acquérir de nouveaux repères linguistiques et culturels, des temps de rencontre et d'échange pour nouer de nouveaux liens, et garder espoir dans un temps de grande précarité, d'incertitude totale et d'isolement, qui n'est pas sans nous rappeler le confinement que nous avons traversé récemment...

CASAS au fil du temps a mis en place puis fait vivre dans la durée des réponses adaptées à ces besoins essentiels, en lançant chaque année de nouvelles propositions. 2019 ne fait pas exception à la règle, comme on le verra dans ce qui suit.

Clara

« Je m'appelle Clara Castelnovo, j'ai 22 ans et je suis réceptionniste en hôtellerie.

Au sein de CASAS j'ai été bénévole dans plusieurs domaines : j'ai d'abord commencé par un stage dans l'enseignement du FLE (Français Langue Etrangère), puis j'ai animé avec d'autres bénévoles plusieurs ateliers d'accueil des familles, et enfin depuis plus d'un an maintenant j'accompagne les demandeurs d'asile pour écrire leurs compléments de recours, le plus souvent en anglais avec des requérants de pays d'Afrique.

Je suis arrivée à CASAS pendant l'été 2018 dans le cadre d'un stage dans l'enseignement du FLE. J'ai ainsi suivi un groupe de débutants (A1.1) qui ne parlait initialement pas un mot de français pendant deux mois, deux fois par semaine pendant 2 heures.

Chaque cours de français est différent en fonction du niveau des apprenants. Pour ma part, j'ai uniquement enseigné à un public grand débutant qui ne connaissait pas, ou très peu le français. C'était une expérience très enrichissante et valorisante pour moi de pouvoir apprendre le français à ce public qui en a grandement besoin notamment pour les procédures administratives et pour pouvoir survivre dans la vie de tous les jours.

J'ai donc essayé de cibler les cours sur des besoins réels qu'ils pouvaient avoir quotidiennement : comment décrire leurs familles, comment remplir différents papiers et attestations avec leurs informations personnelles, le vocabulaire nécessaire pour aller faire leurs courses, la monnaie etc. J'essayais de diviser mes cours entre le vocabulaire utile et les bases nécessaires à l'utilisation de la langue française, tout en gardant une partie ludique.

C'était pour moi la partie la plus enrichissante mais aussi la plus « difficile » de mon passage à CASAS. En effet, c'était la première fois que j'étais réellement confrontée à ce public, et les situations n'étaient pas toujours faciles à gérer ni à accepter : beaucoup de gens dormant à la rue, personne ne venant plus au cours à cause d'un changement de situation, personne venant au cours avec leurs enfants, car n'ayant personne pour les garder, détresse psychologique des apprenants. Dans le contexte pédagogique, la continuité était ainsi difficile à tenir et l'absentéisme était très fort.

Après mes deux mois de stage, j'ai décidé de continuer mon bénévolat.

Je n'ai fait que quelques permanences depuis mon arrivée à CASAS, ce n'est pas ma spécialité. Mais pour moi, la permanence est un moment d'accueil et d'aide administrative ou juridique pour tous les demandeurs d'asile suivis par CASAS. Par exemple, les personnes peuvent apporter les documents reçus dans le cadre de leurs procédures pour que nous puissions les ajouter dans leurs dossiers. Il y a aussi la constitution des dossiers pour la première fois, les demandes d'aide juridictionnelle, les questions annexes (demande de carte « Badgééo », problèmes de procédure, etc...)

C'est aussi à ce moment que les personnes peuvent poser toutes leurs questions, puisqu'en dehors des horaires de permanence les gens ne sont normalement reçus que sur rendez-vous.

L'accompagnement est la plus grande partie de ce que je fais à CASAS.



Cela consiste à s'occuper d'un dossier d'un demandeur d'asile, à en prendre connaissance, à faire des recherches sur la situation géopolitique du pays si nécessaire et enfin à organiser des entretiens avec le demandeur d'asile. Dans ces entretiens, que je fais la plupart du temps directement en anglais, il est question de comprendre pourquoi la première demande d'asile du requérant a été rejetée et ainsi de répondre point par point aux motifs de rejet de l'OFPRA. En général, je vois la personne au moins 3 fois pour des entretiens avant de pouvoir rédiger le complément de recours. La durée et la fréquence des entretiens varient bien sûr en fonction de la complexité du dossier. Ensuite, il s'agit de rédiger le complément de recours, puis de le relire entièrement avec le requérant dans sa langue pour qu'il confirme et signe son récit. Enfin, le complément sera envoyé à l'avocat, et éventuellement à la CNDA avec l'accord de ce dernier.

Les entretiens sont la partie que j'aime le plus dans mon bénévolat, puisqu'ils permettent vraiment de créer un lien avec le requérant et lui permettent de partager son histoire. En effet, à l'OFPRA le requérant est souvent stressé par la situation et perd ses moyens. Parfois, il n'a pas l'impression d'avoir été écouté ou d'avoir pu exprimer correctement son histoire, ou la compréhension était difficile avec l'interprète.

* * *

Ce qui m'a décidée de m'investir à CASAS?

Je cherchais un lieu de stage qui pouvait concilier mon domaine d'études avec l'envie d'aider les autres et de m'investir pour les plus démunis. C'est comme ça qu'après plusieurs recherches dans la liste des anciens stages dans mon Université et sur internet, j'ai trouvé CASAS. J'ai trouvé que les idées que défendait l'association correspondaient beaucoup aux miennes, et j'ai envoyé de suite ma candidature à Pascale qui m'a rapidement acceptée et accueillie chaleureusement dans cette grande famille qu'est CASAS. Ce qui me motive et me fait rester? Plusieurs motifs me poussent à rester et à continuer à m'investir à CASAS, malgré mon temps limité.

D'abord, et évidemment, c'est l'envie d'être utile et d'aider les demandeurs d'asile, public que je connais maintenant de mieux en mieux et que j'affectionne particulièrement. C'est aussi l'idée de pouvoir non seulement garder le contact avec des requérants que j'ai suivis dans leurs dossiers il y a quelques temps, mais aussi de pouvoir continuer à en aider des nouveaux.

Ensuite, pour être très honnête, une autre grande partie de ce qui me pousse à continuer à revenir à CASAS... c'est l'équipe et les personnes qui y travaillent. En effet, je suis venue à CASAS pour aider les autres, mais j'y ai trouvé à ma grande surprise beaucoup plus que ça. J'y ai rencontré des personnes exceptionnelles qui sont devenues des amis, et que je retrouve avec plaisir à chaque fois que je passe le pas de la porte après une journée difficile de travail. Ces personnes m'ont apporté et m'apportent toujours beaucoup, à CASAS et en dehors d'ailleurs. CASAS pour moi c'est donc plus que du bénévolat et de l'aide aux autres, c'est de la solidarité, de la convivialité, et beaucoup beaucoup d'amitié. Comme je le disais plus haut, je considère que c'est une grande famille, et je me sens privilégiée d'en faire partie. »

Les permanences

En deux mots...

Pour garantir un accès facile et régulier à tous nos services, nous avons mis en place depuis de nombreuses années deux permanences sans rendez-vous par semaine, le lundi et le jeudi matin.

Une vaste équipe est mobilisée pour assurer l'accueil, l'enregistrement et l'analyse de la nature des demandes, la convivialité de l'attente et la réception individuelle, tout cela à l'égard de personnes pour la plupart non francophones.

Au côté des salariés, ce sont donc des accueillants et des interprètes bénévoles qui s'engagent dans la durée pour rendre possibles et efficaces ces moments d'accueil et de conseil.

En 2019, le nombre de personnes qui se sont présentées dans ces accueils pour solliciter l'aide de CASAS a encore un peu augmenté par rapport aux années précédentes, et plus encore (+15% par rapport à 2018), le nombre des entretiens réalisés dans ce cadre : plus de 6000 entretiens enregistrés cette année... Il est à noter que plus de 52% de ces entretiens concernaient des familles.

2019	Passages femmes	Passages hommes	Passages enfants mineurs	Passages de personnes au total	Passages de familles	Nombre de permanences	Nombre d'entretiens réalisés ou induits
janvier	419	391	596	1406	306	8	620
février	359	389	526	1274	270	8	520
mars	322	374	523	1219	249	7	472
avril	452	394	502	1348	290	8	507
mai	348	360	459	1167	257	8	504
juin	330	387	406	1123	260	7	433
juillet	375	409	476	1260	286	9	539
août	373	358	465	1196	283	8	519
septembre	376	409	502	1287	298	9	539
octobre	371	385	481	1237	271	9	582
novembre	272	331	386	989	214	7	423
décembre	212	265	322	799	173	8	349
TOTAL 12 mois	4209	4452	5644	14305 (13457 en 2018)	3157	96	6007 (5185 en 2018)

La domiciliation postale

En deux mots...

Les demandeurs d'asile qui s'adressent à CASAS sont sans domicile stable. Pour la poursuite de leurs démarches juridiques et administratives, le fait de disposer d'une adresse fiable est primordial. La plupart d'entre eux bénéficient de l'adresse postale de la SPADA, Service de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA ou CODA). Quand ce n'est pas ou plus le cas, CASAS peut offrir une domiciliation à ces personnes, à titre subsidiaire.

Deux temps de distribution sont organisés chaque semaine, le mardi et le vendredi après-midis, qui donnent aussi l'occasion d'échanger, de prendre des nouvelles, de donner un petit conseil, une explication sur le courrier reçu...

Au 31 décembre 2019, ce sont 273 personnes, 154 adultes (75 femmes et 79 hommes) et 119 enfants, qui bénéficient de l'adresse de CASAS, soit 35 personnes isolées et les membres de 61 familles. Elles ont été reçues au fil de l'année par Bernard, l'élément toujours stable et fidèle de l'équipe courrier, rejoint par des personnes bénévoles ou en stage qui ont contribué à gérer les choses à ses côtés: réception, tri et répartition des lettres dans les pochettes individuelles, distribution... Merci Bernard, merci à tous !

Des aides matérielles

En deux mots...

Suite aux mesures de la loi de septembre 2018, les demandeurs d'asile placés en procédure accélérée perdent le bénéfice de l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) et se retrouvent sans ressource peu après la décision de l'OFPPRA à l'égard de leur dossier, si celle-ci est négative. Sans accès au marché du travail, et toujours en attente d'une réponse (de la CNDA cette fois) à leur demande de protection, ils sont démunis et font face à des besoins matériels de première nécessité : principalement pour leur alimentation et le transport local, mais aussi pour des frais liés à leur procédure, traductions assermentées, billets de bus ou de train pour se rendre à l'audience à Paris, et d'autres frais divers : assurance scolaire, frais de chancellerie à l'obtention d'un titre de séjour...

Les demandes concernant ces aides sont traitées dans le cadre des permanences, sauf situation d'urgence.

Détails:

Aide alimentaire :

Nous avons continué d'orienter vers diverses associations partenaires, pour des colis alimentaires ou une aide financière spécifiquement destinée à l'achat de denrées, les personnes et familles disposant de la possibilité de cuisiner, sur leur lieu d'hébergement ou chez des proches pouvant les accueillir en journée, avec toutes les conséquences favorables que cela comporte. Le nombre des personnes orientées a nettement progressé.

Le montant de l'aide alimentaire directe apportée par CASAS en 2019, par contre, a logiquement continué de baisser, le système mis en place mi-2018 pour la réservation et la facturation des frais de cantine ayant été confirmé; on observe parallèlement une montée en puissance du travail de notre équipe lié au dépôt de demandes d'AFASE, dont la plupart ont été regardées positivement.

Au niveau du nombre de bénéficiaires:

- En 2019, **78 familles et 38 personnes isolées** ont bénéficié d'**orientations alimentaires** de la part de CASAS vers des partenaires.
- **42 enfants de 30 familles** ont été soutenus concernant la prise en charge de leurs frais de cantine, soit de manière directe (règlement de factures par CASAS pour 16 enfants de 13 familles), soit au travers de demandes d'AFASE soumises avec notre aide au Conseil Départemental du Bas-Rhin (pour 26 enfants de 17 familles).
- **19 personnes**, 4 familles et 3 isolés, ont bénéficié de **repas chauds** prescrits par CASAS aux 7 Pains ou à l'Etage.

Aide au transport local:

En 2019, le montant des aides badgéó a continué d'augmenter (+23%), du fait d'une prise en charge de ces frais sur une durée plus longue pour les bénéficiaires, dont le nombre est en retrait par rapport à l'an passé. Ce sont 650 aides mensuelles adultes et 515 aides mensuelles enfants qui ont été remises globalement à **192 bénéficiaires : 109 adultes** (62 femmes et 47 hommes) **et 83 enfants**, soit 16 isolés et les membres de 53 familles.

Types d'aide accordés en 2019	Montant en euros
Aide au transport « badgéó » : remise de bons CTS pour une valeur de	6250,20
Tickets de cantine et prescription de repas chauds	2490,90
Accueil convivial en permanence*	57,79
Aides exceptionnelles, dont prise en charge de nuitées hôtelières	3772,57
Timbres et traductions	554,01
Billets transport convocations OFPRA ou CNDA	1101,60
TOTAL	14227,07

* Ce très faible montant s'explique par les dons en nature (café, sucre, biscuits...) régulièrement offerts par certains intervenants bénévoles, un grand **merci** à eux !

Le montant des **aides exceptionnelles** remises en 2019 fait un bond en avant (plus du double du montant enregistré l'an passé) pour retrouver et même dépasser le montant noté en 2017. Ces aides ont permis de prendre en charge des frais indispensables au bon déroulement de la scolarité et d'autres soutiens en faveur des **enfants d'une dizaine de familles** (assurance scolaire, frais de coopérative...), de contribuer à la mise à l'abri de familles, d'offrir d'autres appuis encore à des personnes isolées, notamment en couvrant des frais de chancellerie, pour permettre aux bénéficiaires (**13 personnes**) d'obtenir sans délai le titre de séjour accordé.

Les frais de **timbres** se sont pratiquement taris, du fait de l'usage systématique du fax dans la communication vers la CNDA ou de la messagerie électronique vers les avocats et autres interlocuteurs. Nous avons accordé quelques **aides pour des traductions** assermentées, s'agissant de documents de justice ou de police (une exigence de la Cour pour considérer les pièces en question).

Le montant et le nombre des bénéficiaires des **aides au transport pour se rendre aux convocations de l'OFPRA et de la CNDA** ont encore baissé, mais la raison principale en est nouvelle. Le retrait des conditions matérielles d'accueil, et donc du bénéfice de l'ADA, aux personnes placées en procédure accélérée à compter du rejet de leur dossier par l'OFPRA aurait logiquement dû renforcer la demande d'aide à l'égard de CASAS pour ces déplacements. C'est le nombre très important d'ordonnances de tri, c'est-à-dire de rejets des recours par la CNDA sans passage en audience qui a réduit la demande cette année, de manière inquiétante.

En 2019, **17 groupes familiaux** ont bénéficié de ce type d'aide de la part de CASAS.

Une veille pour les urgences

En deux mots...

Les personnes confrontées à une situation d'urgence, de quelque nature que ce soit, se présentent le plus souvent en dehors des permanences, inquiètes, voire désorientées. Il s'agit pour nous de pouvoir les accueillir, les rassurer, faire le point avec elles afin d'évaluer l'urgence et de traiter la demande au mieux.

En 2019, nous avons renforcé notre prise en charge des demandes présentées au fil de la semaine hors permanence, en désignant chaque semaine un responsable de l'accueil à la porte pour chaque demi-journée concernée.

Ce système permet de libérer les autres intervenants qui travaillent dans le même espace sur leurs dossiers ou sont en entretien, tout en gardant une fluidité d'accueil, d'abord au service du repérage des urgences, mais pour faire aussi gagner du temps et de l'énergie en dehors de ce cadre aux personnes qui passent comme à celles qui les accompagnent dans leurs démarches. (Petit exemple très classique : même si ça pourrait attendre, autant photocopier, si nous en avons la possibilité maintenant, ce document que telle personne vient de recevoir et le classer tout-de-suite dans son dossier, cela lui évitera de revenir en permanence pour cette toute petite chose et nous évitera de la recontacter, en urgence cette fois, quand son avocat nous demandera cette pièce sans délai...)

La question de l'hébergement

En deux mots...

Le problème de l'hébergement des demandeurs d'asile primo-arrivants est récurrent, et s'est aggravé en 2017, au point que début 2018, CASAS a pris le relais du Point d'Accueil Solidarité Gare pour alerter sur la situation des personnes et familles les plus vulnérables laissées à la rue.

Celles-ci se présentent en permanence, où elles sont reçues individuellement et où un relevé détaillé de leur situation est effectué.

Ces informations sont ensuite adressées par mail à un réseau local d'avocats, qui vont défendre à tour de rôle le droit à une prise en charge sans délai des personnes non hébergées devant le Tribunal Administratif, dans le cadre d'un référé liberté, dit « référé hébergement ».

En 2019, sur environ 1000 personnes reçues pour ce motif, nous avons pu au vu de leur vulnérabilité particulière lancer une alerte pour 518 d'entre elles, 344 adultes (166 femmes et 178 hommes) et 174 enfants, soit 137 familles et 94 personnes isolées.

Juliette

Hébergement : le travail d'alerte s'amplifie...

S'occuper des demandes d'hébergement pour les demandeurs d'asile n'est pas une mince affaire ! Parfois démunie, parfois frustrée mais aussi parfois ravie quand une demande d'hébergement aboutit, il faut être à l'écoute des gens, les rassurer mais aussi leur faire comprendre que le droit nous donne des limites et que le système actuel est à bout de souffle.

Pour résumer : dès qu'une personne enregistre sa demande d'asile à la préfecture, elle a droit aux conditions matérielles d'accueil qui comprennent l'allocation pour demandeur d'asile et l'hébergement. Une règle simple sur le papier, mais beaucoup plus compliquée à appliquer en réalité semble-t-il... Des personnes seules, âgées, malades, et de nombreuses familles viennent régulièrement nous dire qu'elles ne sont pas hébergées. Il faut savoir qu'à Strasbourg et partout en France, de nombreuses personnes dorment dans la rue, à la gare, en campement, ou même à l'église ou aux urgences.

Pourtant, c'est une obligation de l'Etat français de les accueillir, dans le cadre d'un accueil digne. Il y a un manque de place cruel aujourd'hui. Et le 115, numéro d'hébergement d'urgence, qui doit pallier le manque de places n'accueille plus les nouvelles familles, mais uniquement et très ponctuellement les personnes isolées... toujours par manque de place et de moyens.

Pour information, quand il perçoit l'ADA, petite allocation mensuelle de survie, un demandeur d'asile seul hébergé reçoit environ 200 euros par mois et s'il n'est pas hébergé, environ 400 euros, un montant totalement insuffisant pour faire face aux dépenses de première nécessité, se nourrir, et surtout se loger...

Par conséquent, si une personne n'est pas hébergée par l'OFII, nous contactons des avocats avec qui nous avons l'habitude de travailler afin qu'ils représentent les intéressés devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Le but est de contraindre l'OFII ou le préfet d'héberger d'urgence la personne. Plus la personne est vulnérable, plus elle a de chances d'obtenir une décision favorable. Des gens gravement malades, avec des enfants en bas âge ou encore une femme enceinte auront plus de chances d'obtenir un hébergement d'urgence.

L'avocat peut se baser sur plusieurs fondements juridiques pour contraindre l'OFII à héberger le demandeur d'asile, comme par exemple l'article L. 345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles qui consacre l'accès de toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique et sociale à un dispositif d'hébergement d'urgence ; ce texte est applicable quelle que soit la situation administrative de la personne et la prise en charge de celle-ci relève de la responsabilité de l'Etat.

Il est également possible de se fonder sur la jurisprudence du Conseil d'Etat. Ce dernier avait par exemple jugé en 2016 que les départements ne pouvaient pas se fonder sur la saturation de leurs capacités d'accueil pour s'exonérer de leur obligation d'hébergement (CE, 27 juillet 2016, n°400055).

Même après ce parcours du combattant et après une victoire devant le Tribunal Administratif, des problèmes se posent car l'OFII a 10 jours pour fournir un hébergement d'urgence mais ce délai n'est quasiment jamais respecté. Il faut donc parfois que les avocats demandent l'exécution du jugement par l'OFII accompagnée d'une astreinte par jour de retard. Il se peut donc qu'une procédure d'hébergement « d'urgence » dure plusieurs mois... Heureusement, il y a des citoyens solidaires et quelques associations qui proposent des hébergements, comme JRS Welcome qui regroupe des familles volontaires qui proposent une chambre pour accueillir un demandeur d'asile à tour de rôle.

(Extrait de Voix de Traverses n°45)

Accompagner dans les démarches de la procédure d'asile

L'application, progressive mais implacable, des mesures de la loi de septembre 2018 sur l'asile a fortement impacté notre travail juridique tout au long de 2019, et ce, de diverses manières.

Les changements introduits dans les délais de saisine de la Cour pour l'aide juridictionnelle et le recours ont induit les premières modifications de notre fonctionnement, puis toute l'année nous n'avons cessé de réfléchir à adapter nos outils et modes de travail en faveur des personnes accompagnées.

La multiplication impressionnante par la CNDA des décisions de rejet par ordonnance nous a ainsi contraints à revoir nos méthodes et à solliciter le conseil d'avocats, dans l'attente d'une formation plus complète à cet égard.

La mise en place de vidéo-audiences tests, où les demandeurs convoqués ne font plus face directement à leurs juges mais à distance et par écran interposé, a par ailleurs suscité une large réflexion et des prises de position publiques sur le sujet, dont celle de CASAS, ainsi qu'un vaste mouvement de grève des avocats.

Cette nouvelle « machine de guerre » lancée contre les demandeurs d'asile, rendant plus complexe et comme piégée la moindre démarche, a aussi incité les personnes concernées à nous solliciter plus que jamais pour une aide : nous notons globalement une augmentation de 50% de nos accompagnements juridiques entre 2018 et 2019, qui n'est pas seulement due à l'augmentation des arrivées de demandeurs d'asile sur cette période.

Précisions :

Au fil du premier semestre, nous avons conçu et testé plusieurs systèmes pour tenter de contrer les effets négatifs lourds de la nouvelle loi par un regain d' « efficacité ». Nous avons ainsi renforcé le tutorat des nouveaux intervenants par des accompagnateurs expérimentés, que nous avons également sollicités pour concevoir en fonction de chaque dossier particulier une première série de questions permettant de rédiger plus rapidement un complément de recours (tous les avocats désignés par la CNDA ne transmettent pas à leur client de telles questions à travailler avec leur accompagnateur CASAS).

A l'été, devant l'augmentation du nombre des demandes, l'augmentation du rythme des décisions et du nombre de celles prises sur ordonnance, toujours dans l'arbitraire, nous avons mis en place un nouveau système encore, avec :

1. pour les nouveaux arrivants à CASAS, en permanence, une information très complète écrite et traduite dans leur langue, l'introduction immédiate de la demande d'aide juridictionnelle, la traduction de la décision négative de l'OFPRA, et la proposition d'une aide supplémentaire (complément de recours), la personne devant préalablement préparer des éléments venant à l'appui de ce travail (informations nouvelles, documents, témoignages...)
2. pour les personnes déjà en attente d'un rendez-vous avant l'été, une procédure de « rattrapage » dans un souci d'équité : mailing dans différentes langues et offre d'un petit rendez-vous à CASAS pour compléter leur information à la hauteur de celle données aux nouveaux arrivants.

Les dossiers des uns et des autres ont ensuite été répartis en alternance, afin de résorber globalement le « retard » pris. Il va sans dire que le rythme effréné adopté par la Cour dans un nombre grandissant de procédures nous interroge fortement quant à la possible qualité de décision rendue, tout comme son impact au niveau de notre propre travail : comment rester accueillant, à l'écoute et respectueux du rythme auquel la personne peut livrer les détails, souvent douloureux, de son parcours, si on l'accompagne les yeux rivés sur la montre et sous l'épée de Damoclès d'une prise de décision par ordonnance, qui viendrait faucher d'un seul coup, et son espoir d'être entendue et d'obtenir protection, et tous nos efforts pour la soutenir en ce sens ?

A toutes ces difficultés, s'ajoute encore celle de la possibilité pour les personnes souhaitant être accompagnées par notre association de participer financièrement aux frais d'élaboration de leur recours (frais assortis d'une proposition de compensation sous forme d'aide alimentaire). La loi de 2018 annule en effet l'une des seules avancées de la loi de 2015 en la matière, puisqu'à nouveau les personnes en procédure accélérée se voient privées du bénéfice des conditions matérielles d'accueil dès réception du rejet de l'OFPRA à l'égard de leur demande, et se retrouvent donc très rapidement sans aucune ressource. Nous avons par conséquent dû ajuster le montant de la participation demandée selon le type de procédure dans lequel la personne était placée, ce qui n'est pas sans répercussions financières pour CASAS, qui n'est plus du tout soutenu par l'Etat depuis début 2016.

Cette difficulté a finalement encore été renforcée début novembre 2019, quand les cartes bancaires sur lesquelles est versée l'allocation pour demandeur d'asile n'ont plus permis à leurs détenteurs d'effectuer de retraits d'espèces.

La demande d'aide juridictionnelle

En deux mots...

Tout demandeur d'asile a droit de bénéficier de l'aide d'un avocat devant la CNDA.

S'il souhaite que l'Etat prenne en charge les honoraires de ce conseil, voire lui désigne un avocat, il doit remplir un formulaire de demande d'aide juridictionnelle (à rédiger en français) et impérativement l'adresser par fax au Bureau d'Aide Juridictionnelle de la Cour dans les 15 jours qui suivent la date à laquelle il a reçu de la Poste la décision de rejet de son dossier par l'OFPRA (notifiée par lettre recommandée).

A CASAS, c'est la première démarche dans laquelle nous accompagnons une personne qui doit introduire un recours, et nous la réalisons tout-de-suite, durant la permanence où l'intéressée se présente pour solliciter l'aide de l'association. Plus tôt le Bureau d'Aide Juridictionnelle est saisi, plus long en effet sera le délai restant dont disposera l'avocat pour introduire le recours formel (précisions ci-dessous).

Pascale

La formule

(...) « Pour un avocat désigné par le Bureau d'Aide Juridictionnelle de la CNDA en vue de défendre un demandeur d'asile, le calcul du délai dont il disposait pour introduire devant la Cour le recours au nom de son client était jusque-là assez simple, et rapide : un mois à compter de la date de sa désignation.

Aujourd'hui, c'est une autre affaire : l'avocat doit connaître la date A de notification du rejet de l'OFPRA à son client et la date B à laquelle ce dernier a adressé une demande d'aide juridictionnelle à la Cour, afin de compter le nombre X de jours séparant ces deux dates ; à compter de la date C de notification de sa désignation à son client, il disposera alors de $30 - X$ jours pour introduire le recours dans les temps.

On aurait voulu faire plus simple, on n'aurait pas pu.

Si vous avez bien compris, mais qu'un grain de sable se glisse quand même dans ce processus ultra-limpide, erreur dans l'enregistrement d'une des dates, démission de la calculette, requérant injoignable, crise nerveuse de l'avocat, il ne vous reste plus qu'à trouver les mots (en russe, en albanais, en géorgien...) pour expliquer la chose à la personne concernée et (tout comme nous) consternée. »

(Extrait de Voix de Traverses n°44)

Pays	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Demandes/AJ et/ou recours	Personnes au total
Afghanistan	11	-	-	-	11	11	11
Albanie	55	45	27	24	52	100	127
Algérie	9	1	1	1	8	10	11
Angola	6	3	-	-	9	9	9
Arménie	40	42	17	18	36	82	99
Azerbaïdjan	6	6	4	3	8	12	16
Bangladesh	4	-	-	-	4	4	4
Biélorussie	1	-	-	-	1	1	1
Bosnie	5	7	19	6	3	12	31
Brésil	-	1	-	-	1	1	1
Burkina Faso	3	1	-	-	4	4	4
Cameroun	7	3	-	-	10	10	10
Centrafrique	3	1	-	-	4	4	4
Chine	1	-	-	-	1	1	1
Congo Braz.	9	2	3	2	9	11	14
Côte d'Ivoire	7	1	6	3	5	8	14
Egypte	1	2	7	2	1	3	10
Gabon	1	-	-	-	1	1	1
Gambie	2	1	-	-	3	3	3
Géorgie	221	195	94	104	227	416	510
Ghana	2	-	-	-	2	2	2
Guinée	53	14	10	7	60	67	77
Iran	7	2	-	-	9	9	9
Kazakhstan	2	-	-	-	2	2	2
Kosovo	34	21	24	16	29	55	79
Macédoine	6	4	5	3	6	10	15
Mali	4	1	2	1	4	5	7
Maroc	2	1	-	-	3	3	3
Mauritanie	2	-	-	-	2	2	2
Mongolie	1	-	-	-	1	1	1
Montenegro	1	-	-	-	1	1	1
Niger	1	-	-	-	1	1	1
Nigéria	15	18	8	5	27	33	41
Ouganda	1	-	-	-	1	1	1
Pakistan	10	-	-	-	10	10	10
Palestine	1	-	-	1	1	1	1
RDC	8	5	-	1	11	13	13
Roumanie	1	-	-	-	1	1	1
Russie	57	63	73	37	58	120	193
Rwanda	1	-	-	-	1	1	1
Salvador	1	-	-	-	1	1	1
Sénégal	3	1	1	1	3	4	5

Serbie	7	7	6	6	4	14	20
Sierra Leone	1	-	-	-	1	1	1
Somalie	9	2	1	1	10	11	12
Soudan	6	-	-	-	6	6	6
Syrie	4	2	2	2	2	6	8
Tchad	7	3	2	2	8	10	12
Togo	5	-	-	-	5	5	5
Tunisie	2	-	-	-	2	2	2
Turquie	5	3	3	2	5	8	11
Ukraine	6	10	4	6	6	16	20
Yemen	1	1	-	-	2	2	2
TOTAL	658	469	319	254	684	1127	1446
	429 en 2018	320 en 2018	286 en 2018	201 en 2018	379 en 2018	749 en 2018	1035 en 2018

Les demandes d'accompagnement 2019 devant la CNDA

Pays d'origine	Nombre de familles	Nombre de familles mère et enfant(s)
Albanie	3	3
Arménie	4	4
Azerbaïdjan	2	1
Bosnie	3	2
Congo Brazzaville	1	-
Côte d'Ivoire	3	1
Egypte	2	2
Géorgie	30	23
Guinée Conakry	7	3
Kosovo	6	4
Macédoine	1	1
Mali	1	1
Nigéria	5	3
Palestine	1	-
Russie	13	11
Sénégal	1	1
Serbie	2	2
Somalie	1	1
Tchad	2	2
Turquie	1	1
Ukraine	3	3
TOTAL	92 (76 en 2018)	69

Familles monoparentales accompagnées dans leurs démarches d'asile en 2019

Précisions :

En 2019, nous avons aidé à l'introduction de 1127 dossiers d'aide juridictionnelle correspondant à 938 groupes familiaux : 684 isolés, 254 familles pour 319 enfants (dont 92 familles monoparentales ; sur ces 92 familles, 69 sont constituées d'une femme seule avec enfant(s)).

Cette aide a été prodiguée au profit de 1430 personnes en tout, soit 1116 adultes (462 femmes et 654 hommes) et 314 enfants.

Seules 16 personnes, soit 11 adultes (7 femmes et 4 hommes) et 5 enfants, ont en effet sollicité l'aide de CASAS pour 2 démarches CNDA différentes en 2019 (1^{ère} instance et réexamen).

Dans le même temps, nous avons eu connaissance de **convocations en audience** pour 259 groupes familiaux, soit 458 personnes: 323 adultes, dont 163 isolés et 160 membres de 96 familles, et 135 enfants.

Parallèlement nous avons enregistré des **ordonnances de rejet** concernant 181 groupes familiaux, soit 229 adultes et 72 enfants. 157 de ces groupes familiaux (203 adultes / 58 enfants) étaient placés en procédure accélérée, 7 étaient des isolés en procédure normale, et 17 groupes étaient en procédure de réexamen (19 adultes / 14 enfants).

Mois 2019	Nombre d'adultes	Nombre de mineurs acc.	Nombre total de personnes
janvier	89	26	115
février	98	46	144
mars	124	47	171
avril	134	32	166
mai	78	28	106
juin	78	31	109
juillet	134	35	169
août	84	14	98
septembre	70	17	87
octobre	96	19	115
novembre	65	5	70
décembre	77	19	96
TOTAL 12 mois	1127	319	1446

La demande d'aide mois par mois aux démarches CNDA en 2019

Pays	Hommes	Femmes	Enfants	Familles	Personnes isolées	Demandes/AJ et/ou recours	Personnes au total
Afghanistan	1	-	-	-	1	1	1
Albanie	16	11	12	5	13	27	39
Algérie	5	-	-	-	5	5	5
Arménie	8	5	2	3	4	13	15
Azerbaïdjan	2	2	2	1	3	4	6
Biélorussie	1	-	-	-	1	1	1
Bosnie	1	3	9	2	1	4	13
Burkina Faso	-	1	-	-	1	1	1
Cameroun	2	-	-	-	2	2	2
Congo Br.	2	-	-	-	2	2	2
Egypte	-	2	7	2	-	2	9
Géorgie	28	19	17	14	24	47	64
Guinée	2	2	2	1	3	4	6
Iran	1	-	-	-	1	1	1
Kosovo	9	4	12	4	5	13	25
Macédoine	3	1	2	1	2	4	6
Mauritanie	1	-	-	-	1	1	1
Nigéria	3	5	3	2	6	8	11
Pakistan	7	-	-	-	7	7	7
RDC	1	-	-	-	1	1	1
Roumanie	1	-	-	-	1	1	1
Russie	22	23	32	15	18	45	77
Sénégal	-	1	1	1	-	1	2
Serbie	-	1	1	1	-	1	2
Somalie	1	-	-	-	1	1	1
Soudan	3	-	-	-	3	3	3
Tchad	2	-	-	-	2	2	2
Togo	1	-	-	-	1	1	1
Turquie	1	1	-	-	2	2	2
TOTAL	124 429 en 2018	81 320 en 2018	102 286 en 2018	52 201 en 2018	111 379 en 2018	205 749 en 2018	307 1035 en 2018

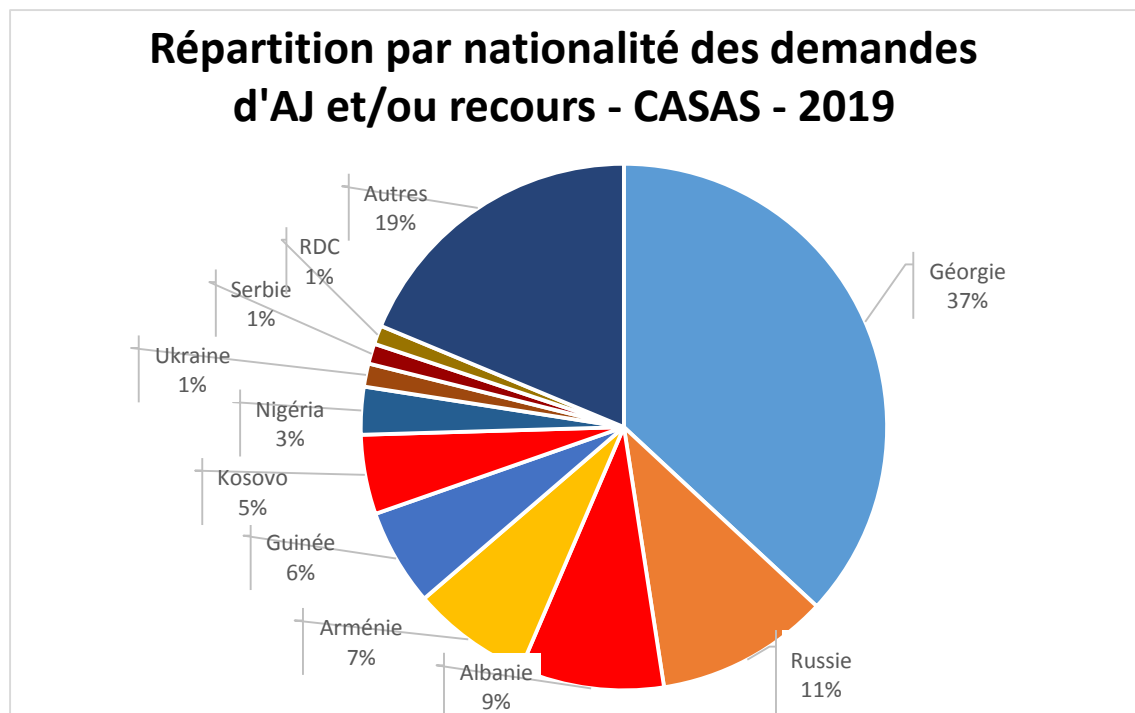
Les demandes d'accompagnement CNDA suite au rejet d'un réexamen

Comparaison chiffrée entre 2018 et 2019

Nationalités des personnes accueillies :

Les personnes reçues en 2019 sont originaires de **53 pays**, contre 41 en 2018.

Nous faisons cependant le même constat que l'an passé : la majorité des personnes accompagnées sont originaires de quelques pays seulement, toujours les mêmes : 58% des requérants (55% en 2018) viennent de 7 pays d'ex-URSS, principalement la Russie, l'Arménie, et surtout la Géorgie, dont les ressortissants, encore plus nombreux que l'an passé, représentent à eux seuls 35% des personnes concernées par cette action (25% en 2018) ; 14,2 % des personnes (contre 16,6% l'an passé) sont quant à elles originaires d'Albanie ou du Kosovo.



La demande européenne domine donc encore une fois cette année, avec plus de 77 % des demandes enregistrées, comme en 2018.

La demande africaine (27 pays) baisse un peu par rapport à l'an passé, et représente environ 18,7 % des demandes cette année, contre un peu plus de 20 % en 2018.

La demande asiatique et moyen-orientale (9 pays) représente 3,5 % des demandes d'accompagnement juridique, pratiquement à l'identique par rapport à 2018.

On constate par contre une grande disparité dans les évolutions au regard de **la composition familiale** :

- Le **nombre des isolés** progresse de 80% par rapport à 2018 !
- Le **nombre des familles** qui avait baissé l'an passé augmente lui aussi assez sensiblement, mais de façon moindre : +26% et
- **celui des enfants** plus modestement encore, + 11,5 % par rapport à l'an passé.

Notre action d'accompagnement juridique a concerné **254 familles** en 2019, composées de 443 adultes et 319 enfants, soit 762 personnes au total : sur les 1430 bénéficiaires de cette action, plus de la moitié sont membres d'une famille (52%).

Comme en 2018, environ **36% de ces familles sont monoparentales**, avec un ou plusieurs enfants accompagnés de leur mère dans 75 % des cas.

Concernant la **répartition hommes/femmes**, l'écart se creuse encore un peu par rapport à l'an passé : sur la totalité du nombre des adultes concernés par notre accompagnement en 2019, 58,4% sont des hommes (57% en 2017), et 41,6 % des femmes (contre 43 % l'an passé)

La proportion de **mineurs accompagnants** diminue elle aussi, encore plus nettement : ils représentent 22% des bénéficiaires en 2019, contre 28% en 2018.

Langues parlées à CASAS en 2019:

- le russe et/ou les autres langues de l'ex-URSS (principalement le géorgien et l'arménien) sont parlés par plus de 58% des requérants; un nombre grandissant parmi eux ne maîtrisent toutefois plus suffisamment le russe pour être accompagnés dans leurs démarches juridiques dans cette langue ;
- l'albanais concerne 14,2% des requérants aidés cette année ;
- le français (12,6% en 2019, 13,5% en 2018) et l'anglais (4%, un tout petit peu plus que l'an passé) demeurent minoritaires; il est à noter que la majorité des personnes (africaines pour la plupart) parlant français et/ou anglais maîtrisent aussi une ou plusieurs autres langues, et parmi elles, souvent leur langue maternelle, dans laquelle elles préféreront peut-être s'exprimer lors des entretiens ;
- comme en 2018, les autres langues, nombreuses (le serbe et le romani, l'arabe, le bangla, le portugais, le farsi et le pashto, l'ourdou, le somalien...), ne concernent ensemble que 11% des personnes.

Les (compléments de) recours

En deux mots...

Selon l'avocat désigné par la Cour (ou, plus rarement, choisi par le requérant), le travail de CASAS à ce stade varie. Certains conseils veulent réaliser la globalité du travail pour leurs clients, d'autres au contraire comptent totalement sur notre association pour les accompagner dans la rédaction du recours. Dans la plupart des cas, c'est toutefois un entre-deux qui prévaut : l'avocat introduit un recours formel dans les temps, et notre association travaille avec la personne concernée sur le fond de son dossier, les détails et éclaircissements complémentaires à apporter à la Cour, les éventuels documents de preuve à traduire, etc, parfois avec l'aide d'un questionnaire transmis par l'avocat. Ce travail est réalisé sur rendez-vous et se déroule en plusieurs entretiens, pour aboutir à un « complément de recours » rédigé en français au nom de la personne, qui sera adressé soit directement à la CNDA, soit à l'avocat, selon les indications de ce dernier. Il s'agit en fait du même travail que celui réalisé pour l'introduction d'un recours argumenté, mais avec un degré d'urgence atténué par le fait que le recours formel est déjà enregistré.

Laurence

« Cela fait très longtemps que je m'intéresse à la problématique de l'exil. D'abord à cause de mon histoire familiale : mon père polonais a connu cette épreuve, il a été prisonnier et n'a pas pu rentrer chez lui pendant une quinzaine d'années, jusqu'à ce qu'il obtienne la nationalité française. Et par ailleurs je militais depuis un moment à l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) quand un collectif dont l'ACAT est devenu membre s'est créé à Metz il y a 30 ans. Il comprenait plusieurs associations dont EMILOR échange migrants Lorraine, Interservices Migrants Est (une association assurant des traductions), Caritas et un foyer de Jeunes travailleurs. Ce collectif a abouti à la création du CASAM : Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle, un peu sur le modèle de CASAS qui était venu également à Metz lors des réunions préparatoires, nous parler de l'expérience de Strasbourg.

Le CASAM s'est créé en juin 1989 et a tenu sa première permanence en novembre. Du reste, j'étais présente lors de la fête d'anniversaire de ses 30 ans en novembre 2019 et j'ai pu rencontrer quelques anciens qui avaient participé à sa création.

J'ai un souvenir très vif de quelques-uns de mes premiers dossiers à l'OFPPRA ou à la Commission de Recours des Réfugiés (devenue depuis la Cour Nationale du Droit d'Asile). C'étaient beaucoup d'Africains que j'aidais pour la constitution de leurs dossiers : Angolais, Ghanéens, un Monsieur du Sri Lanka qui est par la suite retourné là-bas et m'a envoyé quelques cartes postales depuis chez lui. Mais celle dont je me souviens le mieux est cette Rwandaise, devenue quasiment une amie. En décembre 1993, elle avait eu un rejet de l'OFPPRA et le 31 décembre, comme le temps pressait j'ai fait avec elle son dossier de recours. De façon très exceptionnelle, elle a été reconvoquée à l'OFPPRA, en février 1994, son avocat Gilles Piquois, ayant trouvé absurde qu'elle ait été enregistrée par erreur comme Ougandaise. Elle n'avait pas encore reçu la réponse de l'OFPPRA quand nous avons appris, alors qu'elle était chez nous ce dimanche des Rameaux de 1994, que l'avion de Juvénal Habyarimana avait été abattu, victime d'un tir. Elle a obtenu le statut de réfugiée mais pendant plusieurs mois elle n'avait aucune nouvelle de ses enfants et de sa famille alors que le Rwanda était en plein génocide. En juillet elle a appris qu'une grande partie de sa famille avait été massacrée mais que sa sœur avait réussi à sauver ses enfants. Elle a mis une année entière à pouvoir faire venir ses deux enfants en France. C'est l'un deux qui m'a avertie de son décès il y a quatre ou cinq ans déjà.

La chocolaterie où mon mari travaillait a fermé en janvier 1995, mais une chaîne de production a été transférée à Strasbourg et il a été embauché pour la remonter, ce qui a motivé notre déménagement en juin 1995. Aussi au mois d'août ou septembre, je me suis présentée à CASAS où j'ai continué à faire des dossiers OFPPRA ou de recours, souvent africains mais j'ai toujours pris des dossiers très divers. On ne m'a pas demandé quelles étaient mes préférences, sauf tout récemment, Vivianna m'a demandé quelle était la nationalité dont je voulais prendre un dossier et j'ai répondu « somalienne ». J'ai alors rencontré une dame d'une ethnie très défavorisée qui avait été rejetée par l'OFPPRA, elle était très timide, quelquefois j'avais l'impression qu'elle ne comprenait pas bien où était son intérêt, on sentait bien qu'il était juste qu'elle ait son statut étant donné ce qu'elle avait vécu, mais je craignais beaucoup qu'elle ne sache pas se défendre devant la Cour. En janvier 2020,

en pleine grève des avocats, elle a été convoquée, mais sa convocation a été annulée à plusieurs reprises, je n'arrêtais pas de lui téléphoner pour lui dire : « allez-y » puis : « j'espère que vous n'avez pas encore réservé votre billet », puis « j'espère que vous ne l'avez pas annulé », c'était un vrai cauchemar. Par chance, j'étais à Paris quand elle a finalement été auditionnée à la CNDA et j'ai même pu assister à l'audience, mais je n'étais pas très sûre du résultat, c'est une telle loterie ! Finalement elle a obtenu le statut en février dernier, j'étais très heureuse pour elle !



En ce moment, Vivianna m'envoie des dossiers avec le rejet de l'OFPRA des personnes et le texte de leur entretien lors de la convocation. Je rédige alors les questions que je pense pertinentes dans la perspective d'un recours, pour que l'interprète puisse les poser à la personne, mais ce n'est pas moi qui rédige le dossier final et l'envoi à l'avocat.

C'est un travail très varié. Mon premier dossier était un Monsieur guinéen francophone avec qui j'ai eu un excellent contact téléphonique pendant la première semaine de confinement. J'ai pu lui expliquer les mesures qui étaient prises, le conseiller pour rédiger son attestation de sortie et il m'a rappelé pour me dire qu'il avait été contrôlé par la police, et que grâce à mes conseils, il n'avait pas eu d'ennuis. Ce dossier-là j'ai pu le rédiger, l'envoyer sur son téléphone portable, il a pu l'approuver et je l'ai envoyé à l'avocat pour transmission à la Cour, j'étais contente d'avoir pu faire un travail utile.

Actuellement je travaille en binôme avec une nouvelle bénévole, avec laquelle j'ai bien sympathisé. Je lui envoie les dossiers et les questions que je me pose, et elle ajoute ce qu'elle pense utile. Elle est très compétente car elle a travaillé au Luxembourg pour l'équivalent de l'OFPRA, et son mari ayant été muté à Strasbourg, elle a quitté ce travail, en espérant pouvoir obtenir un autre emploi au Conseil de l'Europe. Maintenant elle se charge aussi de dossiers de son côté, et me les envoie également pour que je donne mon avis, et ainsi nous travaillons en double, c'est très enrichissant. »

Martine

« Je suis arrivée à CASAS juste avant le déménagement, en 2015, auquel j'ai participé, avant de me lancer dans deux actions : l'accueil des personnes en permanence, et l'aide juridique. Il s'agit d'accompagner un demandeur d'asile dans la préparation de son recours devant la CNDA¹ après un rejet de sa demande initiale par l'OFPRA².

Mes débuts ressemblent à ceux de nombreux bénévoles : sans formation juridique préalable, j'ai assisté et participé de façon de plus en plus active à des entretiens d'accompagnement juridique, jusqu'au moment d'être en capacité de mener seule un accompagnement.

Mon intérêt pour le droit d'asile s'appuie sur celui pour les enjeux politiques et humains en matière d'accueil. Les conditions d'accueil des étrangers m'ont toujours semblé scandaleuses, et l'accès inégal aux droits est injuste.

Après une carrière professionnelle en psychiatrie, j'étais aguerrie aux entretiens individuels, et me savais capable d'entendre des récits, même dramatiques, sans que l'émotion prenne le pas sur la tâche à accomplir. Je pratique essentiellement des accompagnements sans interprète, avec des personnes francophones.

Chaque nouveau dossier qui m'est confié exige un gros travail en amont.

Je lis attentivement le dossier pour en comprendre l'essentiel. Le récit écrit initial du demandeur d'asile, le compte-rendu de l'entretien avec l'Officier de protection à l'OFPRA, et les motifs du rejet, donnent déjà une idée du contexte. Je confronte ces trois documents pour repérer d'éventuelles incohérences, des questions ou des réponses problématiques : trop générales, trop imprécises, mal comprises.

Je prends systématiquement le temps d'effectuer des recherches sur la situation générale, politique, économique, sociale, du pays concerné, et sur les événements évoqués dans le dossier. Par exemple, une manifestation politique fait souvent l'objet d'articles de presse.



Le premier entretien s'ouvre par un échange sur le courrier de notification du rejet de la demande initiale. Les termes en sont très semblables d'un dossier à l'autre : l'OFPRA conteste la réalité vécue des faits évoqués ou considère qu'ils n'entrent pas dans les motifs légitimes pour obtenir l'asile. J'explique au requérant que nous allons travailler ensemble

¹ Cour Nationale du Droit d'Asile

² Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

pour qu'il parvienne à montrer l'erreur d'appréciation de l'OFPRA. La confiance s'établit à ce moment-là entre nous.

La question de la vérité traverse le travail sur les dossiers. L'OFPRA traque les contradictions et les interprète facilement en mensonges, il s'agit pour moi d'aider le requérant à les expliquer, à apporter des précisions. Une erreur n'est pas un mensonge, et les contradictions, lorsqu'elles sont clairement levées, n'empêchent pas un dossier d'aboutir. Par contre, je conseille toujours la sincérité. S'il arrive qu'une personne présente un document falsifié, j'en parle ouvertement avec elle.

Mes questions paraissent parfois insistantes, mais les personnes en comprennent bien l'enjeu. Il m'est arrivé de rappeler une personne à la suite d'un entretien où mes questions renvoyaient le demandeur à une douleur profonde, mais ce qu'il a pu en dire s'est avéré déterminant dans l'aboutissement de sa demande.

Bien sûr, il m'arrive d'être confrontée à un dossier peu étayé, avec peu de chance d'aboutir à une protection. Ce n'est pas un problème pour moi : ma mission est de permettre au demandeur d'asile d'accéder dans de bonnes conditions à l'ensemble de la procédure, c'est une question de droit bien sûr, mais également humaine. Personne ne quitte son pays sans raison, qu'elle entre ou non dans les critères de la Convention de Genève³ relative au Droit d'asile.

Je suis toujours touchée par l'énergie et le courage des personnes que je rencontre : quitter son pays et vivre tout ce temps de procédure exigent une endurance physique et psychique incroyable.

Ce constat est parfois mis à mal par mon expérience de l'accueil en permanence. Un accompagnement juridique reste relativement ponctuel, alors qu'en permanence d'autres liens se nouent, et au fil des mois j'assiste aussi aux effets délétères de la rudesse des conditions de vie et des difficultés procédurières.

C'est parfois en permanence, parfois par un coup de fil, que le demandeur m'apprend la décision de la CNDA. Là, mes émotions ne sont plus tenues à distance, je me réjouis ou me désole du résultat, et l'injustice du système me navre. J'ai parfois bien du mal à comprendre des différences d'appréciations de la CNDA pour des dossiers pourtant équivalents à mon sens.

Je continue avec plaisir cette mission à CASAS, complémentaire à l'accueil en permanence, au sein d'une équipe aussi dynamique que sympathique. Souvent je m'interroge sur le devenir de toutes ces personnes rencontrées à CASAS, si je peux espérer que celles qui ont obtenu une protection de l'Etat Français vont enfin pouvoir se construire un avenir digne, je ne peux qu'être inquiète quant au sort de tous les autres. Certains me tiennent au courant, en général celles ou ceux qui ont trouvé une autre voie, mais les autres ? »

(Témoignage recueilli par Anne Marquis)

³ Convention de 1951 relative au statut des réfugiés

Le suivi en lien avec les avocats

En deux mots...

Quand une personne a introduit son recours, elle fait face à l'attente de la convocation de la Cour, qui la conviera à l'audience où son dossier sera examiné. Dans l'intervalle, qui peut durer de nombreux mois, elle va souvent recevoir de nouveaux documents à traduire et verser à sa demande, ou de nouvelles informations à communiquer à son avocat. Ce dernier peut lui aussi avoir de nouvelles questions à poser à son client, au vu du complément de recours que nous lui aurons adressé, ou face à l'évolution de la jurisprudence par exemple. Finalement, au moment où la personne reçoit la convocation en audience, nous prenons contact avec son avocat pour organiser si possible un entretien, le plus souvent téléphonique et en présence d'un de nos interprètes, afin de leur permettre d'échanger dans de bonnes conditions avant de se retrouver à la Cour.

Roza

Bonjour à toutes et à tous !

Mon nom est Roza GJINI et je suis franco-albanaise depuis longtemps.

Depuis cinq ans, je suis bénévole pour l'association CASAS, pour accompagner les demandeurs d'asile de nationalité kosovare et albanaise, pour préparer leurs dossiers OFPRA en 2015-20017, et leurs recours CNDA maintenant.

Pendant cinq ans, j'ai aidé les demandeurs d'asile sans rien en retour (partager le pain sans attendre de retour).

Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait de bonne foi.

Pendant cinq ans, j'ai réussi à aider, soutenir, communiquer, écouter, expliquer, donner de l'attention à la personne, de l'humanité, à être souriante, serviable, patiente et compréhensive, à traduire fidèlement, respecter le lien de confiance, garder le secret professionnel. Parfois être interprète ce n'est pas facile, il faut se mettre à place des autres pour bien comprendre leurs problèmes.

Le personnel de CASAS, y compris la direction, j'aime travailler avec eux, ils sont professionnels, ils font l'impossible pour aider les demandeurs d'asile sans faire de différence.

Les entretiens au téléphone avec les avocats de la CNDA se sont très bien passés, peut-être j'ai eu la chance de faire la traduction pour de bons avocats !

Les stagiaires, pas mal d'entre eux font bien leur travail et ils ont la chance que l'équipe de CASAS fasse l'impossible pour bien les préparer.

Récemment, j'ai fait par téléphone sept dossiers pour la CNDA, ce n'est pas facile pour une personne de raconter son histoire à quelqu'un qu'elle ne connaît pas, mais j'ai tout fait pour que chaque personne se sente bien et puisse me faire confiance. Je suis contente que ça se soit très bien passé.

Respect pour toute l'équipe de CASAS.

Le conseil aux Dublinés

En deux mots...

Nombreux sont les demandeurs d'asile qui, ayant transité par un autre pays européen et ayant été contrôlés à cette occasion avant d'entrer sur le territoire français, se retrouvent dans une situation d'attente prolongée et précaire. La Préfecture les enregistre en effet dans le cadre d'une demande de réadmission et prend contact avec le pays qui a fiché leurs empreintes avant leur arrivée en France, afin de lui transférer les personnes concernées, car il est responsable de l'étude de leur demande de statut de réfugié en vertu du règlement européen de Dublin. Quand le pays de premier passage donne son accord, il n'est toutefois pas rare que le demandeur d'asile dubliné demeure en France, où il peut avoir des attaches familiales, être engagé dans des soins médicaux, ou parce qu'il craint un retour dans le premier pays traversé, du fait de ce qu'il y a déjà subi, d'une application insuffisante de la Convention de Genève, du rejet d'une demande initiale qui l'exposera à un retour forcé dans son pays d'origine...

Ces personnes se présentent régulièrement dans nos permanences pour être conseillées, orientées vers un avocat ou encore aidées matériellement quand elles ne bénéficient plus des CMA.

Au fil de 2019, nous avons reçu et conseillé **environ 175 personnes concernées par Dublin**, 145 adultes et 30 enfants, représentant 120 groupes familiaux.

Il faut noter que ce qui semblait ne toucher que quelques situations particulières fin 2018 est devenu la règle en 2019 : les demandeurs d'asile qui ont d'abord été placés en procédure Dublin et qui se sont maintenus (18 mois) sur le territoire français malgré un accord de réadmission dans un autre pays ne bénéficient pas des CMA quand ils accèdent enfin à la possibilité de saisir l'OFPPRA d'une demande de protection.



D'autres aides

En deux mots...

Après le rejet de leur recours par la CNDA, certaines personnes en possession de nouveaux éléments en lien avec les risques qu'elles encourent en cas de retour dans leur pays ont la possibilité d'introduire une demande de réexamen de leur dossier auprès de l'OFPRA. Cette demande aboutit rarement favorablement et elles se voient contraintes de poursuivre leurs démarches en appel devant la CNDA. CASAS les aide à solliciter l'aide gratuite d'un avocat, et les soutient matériellement. En 2019, 205 adultes accompagnés de 102 enfants, ont été concernés par cet appui.

Par ailleurs, quand une personne suivie par CASAS est déboutée de sa demande d'asile, il n'est pas rare qu'elle sollicite avec l'aide de la Cimade auprès des autorités préfectorales une régularisation de sa situation à un autre titre, notamment pour la durée de soins médicaux. Depuis les débuts de notre association, CASAS et Cimade se sont en effet réparti les tâches de conseil et d'accompagnement afin d'être efficaces et complémentaires. Une transmission d'informations et un passage de relais s'effectue entre nos deux associations à une telle occasion, et CASAS continue bien souvent à soutenir matériellement la personne concernée : domiciliation postale, orientations alimentaires... Il faut toutefois noter qu'en 2019 les réunions en Préfecture où nous étions, parmi d'autres, conviés pour défendre des dossiers à plusieurs voix n'ont plus été organisées.

Soutenir et donner des repères dans l'attente

Les cours de français

En deux mots...

Près de 90% des demandeurs d'asile que nous suivons ne sont pas francophones. La demande d'un apprentissage linguistique est donc très forte, et y répondre est indispensable pour contribuer à lever cet obstacle qui les handicape dans tous les domaines : compréhension du nouveau contexte dans lequel ils se trouvent, acquisition de nouveaux repères, communication avec l'entourage et nouvelles relations amicales...

Deux sessions de cours sont organisées chaque année, d'octobre à fin juin et sur les mois d'été, avec la mise en place de groupes d'une dizaine de personnes, qui suivront le plus souvent deux cours de deux heures par semaine, donnés par des formateurs bénévoles.

En 2019, grâce à l'engagement de 43 formateurs bénévoles, 440 personnes ont pu suivre des cours collectifs de français à CASAS, sur une ou plusieurs sessions. On enregistre cette année des nombres records au niveau des inscriptions : 140 en juin pour la session d'été (juillet et août) et 170 en septembre pour la session sur l'année scolaire 2019/2020, les personnes étant réparties en 9 à 13 groupes, dont un atelier d'écriture au premier semestre et un « groupe alpha » pour les personnes illettrées.

PAYS de nationalité	<i>Nombre de Femmes</i>	<i>Nombre d'Hommes</i>	<i>Total inscrits 2019</i>
Afghanistan	3	36	39
Albanie	11	-	11
Angola	8	1	9
Arménie	43	19	62
Azerbaïdjan	4	2	6
Bosnie	2	2	4
Biélorussie	-	1	1
Cameroun	1	-	1
Gambie	-	2	2
Géorgie	78	56	134
Guinée Conakry	3	3	6
Irak	-	1	1
Iran	8	14	22
Kazakhstan	1	2	3
Kenya	-	1	1
Kosovo	7	-	11
Nigéria	7	3	10
Russie	57	29	86
Sénégal	-	1	1
Serbie	1	2	3
Sierra Leone	-	2	2
Soudan	-	4	4
Sri-Lanka	1	-	1
Syrie	-	1	1
Tadjikistan	1	-	1
Tchad	1	-	1
Turquie	4	6	10
Ukraine	4	2	6
Apatrides	-	1	1
TOTAL	245	195	440
	(213 en 2018)	(199 en 2018)	(412 en 2018)

Le groupe H en action !



Un grande part de ces inscriptions se double d'un passage de test afin d'évaluer précisément le niveau des connaissances en français de chacun.

Le groupe des formateurs s'est réuni 7 fois au fil de l'année pour faire le point et échanger sur des outils et des projets.

Plusieurs sorties ont été réalisées : visites de musées avec Jean-Baptiste, visite à la Médiathèque Malraux en avril, croisière en bateau mouche en mai, après-midi pétanque début juillet, jeux de ballon et goûter à l'Orangerie après l'été, visite à l'Opéra en fin d'année...



Pétanque

« Petit retour sur cette sortie :

Une dizaine de personnes dont 3 enfants sont venues. Une des raisons de cette faible participation est probablement une communication tardive qui a coïncidé avec la fin des cours et la diffusion des listes pour les cours d'été.

Le temps fût très agréable et le faible nombre a favorisé une ambiance peut-être plus intime. Échanges pendant le goûter sur les difficultés d'apprentissage du français et les pistes pour contourner ou atténuer ces difficultés.

Ensuite parties de pétanque animées où tout le monde a participé activement.

Suite à des réclamations de certains joueurs, plus précisément de certaines joueuses, il a fallu parfois faire des mesures précises avec une baguette de bois pour vérifier quelle boule était la plus proche du cochonnet.

Le champion du jour est incontestablement Ali qui a dominé la compétition avec entrain, énergie et talent. »



« Sortie du 11 octobre à l'Orangerie, très réussie, avec une vingtaine de participants et le soleil ! »

Jean-Baptiste

" Depuis maintenant plusieurs années un partenariat s'est créé entre CASAS et les Musées de Strasbourg, autour de visites afin de découvrir des œuvres d'art. Cette visite est souvent prolongée par un temps de convivialité autour d'une collation.



Cette expérience permet aux participants de découvrir la culture muséale française, des démarches d'artistes, du vocabulaire...
Plusieurs visites découvertes ont été effectuées principalement au Musée d'art moderne, au Musée alsacien, à l'Aubette 1928... »

Jean-Baptiste Defrance, Médiateur culturel

A l'invitation de l'Opéra national du Rhin, un groupe a pu assister fin novembre à la répétition piano et en costumes d'*Un violon sur le toit*.

Petit témoignage de la part d'**Abdul**, élève du groupe alpha, qui vient de Côte d'Ivoire :

"J'ai beaucoup aimé la sortie à l'Opéra, c'était une répétition et c'était simple et naturel. J'ai aimé les costumes et la musique. Je me sentais bien dans cette belle salle bien décorée. Ça m'a fait oublier mes soucis. "



Jamie

« Au cours de ce semestre, j'ai effectué un stage au Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile de Strasbourg (...). À CASAS, j'ai pu aider avec un cours de français pour débutants le mardi matin et avec la permanence le jeudi matin.

La moitié des responsabilités de mon stage consistait à aider à enseigner le français à une classe d'environ 12 réfugiés adultes, dont aucun ne parlait ou n'avait déjà appris le français; ils étaient complètement débutants. Les réfugiés venaient d'un grand nombre de pays, comme le Nigéria, l'Afghanistan, la Russie, le Kosovo, l'Arménie et la Géorgie. Certains parlaient anglais, et mon enseignement s'adressait principalement à eux, et beaucoup d'autres parlaient russe. La salle de classe où j'enseignais était située près de l'église Saint-Thomas, dans la rue du Bouclier, et la salle était située dans une paroisse. J'ai aidé Louis, un étudiant en Master d'enseignement de français à Strasbourg, à préparer et à enseigner ses cours ; nous avons très bien travaillé ensemble et je suis très heureuse de l'avoir rencontré car j'ai beaucoup appris avec lui. Louis veut être professeur de français à l'étranger et j'ai pu voir sa passion pour le sujet quand il enseignait et quand on se consultait sur les plans de

cours. Je pense que nous nous sommes tous les deux aidés l'un l'autre à apprendre de différentes manières. Moi, comme quelqu'un qui a appris le français comme seconde langue, et lui comme locuteur de langue maternelle française et futur professeur. J'avais enseigné brièvement le français à de jeunes étudiants dans le passé, alors j'ai pu appliquer ces compétences à cet élément de mon stage. J'ai aussi trouvé utile de repenser à mes premières années d'apprentissage du français et à la façon dont j'ai compris des concepts qui m'étaient étrangers. Par exemple, j'ai dû me souvenir de mes leçons au collège pour pouvoir expliquer le concept des mots genrés aux élèves anglophones ou non-francophones.

Avant le cours, je communiquais avec Louis au sujet de l'ordre du jour du cours suivant et, normalement, je préparais de petites activités comme des cartes flash ou des dialogues pour le cours. Une classe typique commençait par des leçons de prononciation et des répétitions de voyelles. Pour beaucoup de réfugiés, les voyelles françaises représentaient un défi linguistique parce que ces sons n'existaient pas dans leur langue. Ils ont trouvé la pratique de la prononciation bénéfique parce qu'elle leur permettait de mieux parler et Louis et moi avons découvert que nous pouvions mieux comprendre leur français lorsque nous révisions les sons des voyelles.

Ensuite, dans une classe typique, nous présentions un nouveau vocabulaire et fournissions les traductions, puis après avoir présenté le vocabulaire plusieurs fois, nous proposons une activité pratique, et souvent nous nous sommes séparés en deux groupes: les anglophones et les russophones. Ensuite, nous faisons la même chose avec de nouveaux mots. Le cours était progressif et complet, nous avons donc continué à développer les sujets. Un exemple de leçon que nous avons donnée est au sujet de l'habitat et des différentes pièces de la maison (la chambre, le salon, les toilettes, la cuisine, etc.). Nous avons d'abord enseigné le vocabulaire pour qu'ils l'aient dans leurs notes, puis nous avons joué à un jeu en utilisant le tableau du jeu de société Cluedo. Nous avons utilisé le tableau comme guide visuel pour le vocabulaire parce qu'il y avait beaucoup de pièces différentes illustrées. Les élèves se sont relayés pour décrire la pièce et ce qui s'y trouvait. C'était un exercice amusant et utile, je trouve que les images renforcent toujours l'apprentissage des langues.

À quelques occasions, je me suis sentie frustrée à cause d'une mauvaise communication ou d'un manque de capacité à communiquer avec certains étudiants parce que nous ne partageons pas les mêmes langues. Les différences de langue constituent un obstacle pour expliquer pourquoi certaines phrases en français sont formées de la sorte. De nombreux étudiants parlaient russe (une langue que je ne parle pas, mais Louis la parle) et certains parlaient géorgien. Il est important de reconnaître le contexte linguistique de ces personnes car la langue est apprise différemment selon votre langue maternelle. Par exemple, j'ai appris qu'en russe il n'existe pas d'articles signifiant «le» ou «la» et «un» ou «une», ce qui rend l'enseignement de la phrase «je vais au supermarché» très difficile, car ils ne comprenaient pas pourquoi nous ne disions pas «je vais supermarché». J'étais sûre de me rappeler que même si je pouvais me sentir frustrée par les obstacles à la communication, c'était probablement aussi frustrant pour les étudiants, sinon plus. Ce sont en effet des personnes qui sont entourées par cette langue qu'ils ne comprennent pas et c'est mon travail de les aider à se sentir plus à l'aise et prêts à vivre en France en leur enseignant du français, petit à petit.

Dans l'ensemble, j'ai beaucoup apprécié mon expérience d'enseignement du français avec CASAS. J'ai trouvé cela très gratifiant et je me souviendrai de cette expérience pendant des années. C'est une expérience que je pourrai appliquer à d'autres emplois ou projets futurs. J'apprécie la façon dont j'ai pu créer des relations précieuses avec de nombreux étudiants et les interactions en face à face que j'ai pu avoir dans mon travail ; j'étais une personne que les élèves reconnaissaient et quand j'en ai vu certains à CASAS le jeudi en permanence, ils étaient toujours amicaux et m'ont bien accueillie. J'ai été heureuse de voir les mêmes visages chaque semaine et de voir leurs progrès tout au long du semestre, cela m'a rendue fière. J'ai trouvé très intéressant de voir la progression individuelle de chaque élève et de connaître ses préférences d'apprentissage. Je me sentais aussi heureuse pour eux parce qu'ils sont devenus plus à l'aise avec Louis et moi au fur et à mesure de la progression des cours et ils ont commencé à poser plus de questions et à s'engager davantage dans la classe. À mon avis, enseigner à ces étudiants a été la meilleure partie de l'expérience et je continuerai à penser à eux à la fin de ce semestre.»

Jamie Berkson, étudiante à l'Université de Syracuse



Eliane

« Je m'appelle Eliane Hughes et j'ai 68 ans.

Je suis professeur d'anglais avec un master en FLE (français langue étrangère). J'enseigne aussi le Qi Gong et le Tai Chi.

A CASAS j'enseigne le français (FLE) surtout aux débutants, deux fois par semaine le même groupe.

Je suis arrivée à CASAS en 2014. Mais je connais CASAS depuis longtemps ; ma mère s'occupait du groupe du mercredi, des moments conviviaux et la deuxième épouse de mon père faisait des dossiers.

Cela m'a donné envie de m'investir à mon tour.

D'ailleurs j'aime travailler avec les adultes. Pendant mon séjour aux Etats Unis j'y avais déjà pris goût à l'Alliance Française.

Mon cours se passe dans les locaux de l'Eglise du Bouclier.
L'oral est le plus important pour moi. Parler, comprendre, le travail phonétique est très utile surtout quand les auditeurs n'ont pas le même alphabet.
L'ambiance est bonne et on essaie aussi de plaisanter et d'avoir une pause-café/ thé où les gens apportent parfois des petites choses à grignoter.
Je les laisse parler de leur vie d'avant surtout au moment de la pause.
Le niveau des apprenants est très hétérogène, plus ils sont jeunes plus l'apprentissage se fait rapidement. Les ressortissants de certaines nationalités apprennent mieux que d'autres, par exemple les Iraniens, les Afghans.
Certains ont une bonne analyse de la langue et je pense que c'est dû à leur culture d'origine.
Mon souhait pour eux serait un endroit où s'installer avec un bouquin et un café.
J'avais essayé de monter un cours de Qi Gong mais cela n'a pas marché.
Je suis contente de faire ce travail. C'est très gratifiant. Le contact est fort et direct. Malgré l'irrégularité de la présence des apprenants il y en a qui s'accrochent et pour moi c'est une belle victoire ! »

Brigitte V.

Depuis 4 ans, je donne des cours de français langue étrangère à des demandeurs d'asile. Mon entourage s'étonne souvent de cet engagement à CASAS : après mon travail et ma vie familiale, je donne une partie de mon temps. Je ne le vis pourtant ni comme un renoncement ni même comme un don, c'est un partage dont je sors enrichie.

Déjà mon père donnait des cours d'alphabétisation en région parisienne. Je travaille avec des personnes en situation de déficience intellectuelle, ayant souvent un accès au langage difficile. La langue française m'a toujours intéressée, je l'ai étudiée avec curiosité et plaisir, même si j'ai choisi de m'orienter vers le travail social. J'ai aimé apprendre le fonctionnement et la richesse de la langue, en apprécier la mélodie et la poésie.

Et puis j'ai choisi de quitter Paris pour une année de volontariat en Forêt Noire, dans un petit village. La communauté avec laquelle je devais vivre une année parlait un dialecte que mon allemand scolaire ne me permettait pas de comprendre. Tout à coup, j'étais une étrangère, incapable de communiquer avec les personnes dont j'avais choisi de partager la vie, mes repères n'existaient plus. J'ai connu ce moment de vacillement, mais dans un contexte bien éloigné des drames vécus par les demandeurs d'asile du groupe d'apprenants débutants que je rencontre chaque semaine à CASAS.

J'ai découvert l'équipe de CASAS à la maison Georges Casalis , en venant proposer mon aide. Ce beau lieu simple, vétuste et chargé d'histoire(s) abritait alors l'association, quai Saint Nicolas. Une vraie fourmilière où chacun s'affairait dans une atmosphère pourtant conviviale et chaleureuse. Dans la petite cour, Pascale, la directrice, a réuni six ou huit nouveaux bénévoles pour découvrir l'association, et j'ai assisté à un cours donné par Pierre à un groupe d'apprenants. Pascale m'a proposé de travailler en binôme avec Brigitte A. pour enseigner le français à un groupe de débutants. Le travail en binôme est très riche, nous échangeons beaucoup sur la pédagogie, les méthodes, le groupe... L'expérience de Brigitte A., les

échanges avec d'autres bénévoles et membres de l'équipe de CASAS, les formations au CAFOC (Centre Académique de Formation Continue), la diversité des outils pédagogiques adaptés à l'apprentissage du Français langue étrangère ou Français langue d'intégration, sont autant de points d'appui dans cette mission.

Je sais peu de choses du parcours personnel des apprenants, je crois comprendre qu'ils en parlent parfois entre eux, dans leurs langues. La plupart viennent de régions russophones et pratiquent des langues communes (arménien, géorgien...), des amitiés se tissent parfois entre des personnes au fil des semaines. Le groupe de départ est en général assez homogène : tous sont de « vrais débutants » en français. Au fil des semaines, l'hétérogénéité s'accroît. Leurs langues communes et les liens tissés deviennent un support d'apprentissage, de progrès et de soutien mutuel.

Nous apprenons à nous connaître, j'ai réalisé comment nous nous observons mutuellement beaucoup. Loin du voyeurisme, nous essayons de capter la culture de l'autre. Le moment de la pause est important : comment sert-on le thé ou le café, comment exprimer son envie d'un demi-sucre, dit-on « je veux » ou « je voudrais » ? Quelles sont les règles sociales, les modalités de relations hommes / femmes ? Dans ces moments où aucun apprentissage structuré n'est proposé, j'observe que l'apprentissage continue avec intensité.

Notre salle, voisine de la grande salle d'accueil de CASAS, est traversante, et utilisée le reste de la semaine pour diverses activités. Il arrive fréquemment que la porte s'ouvre, l'irruption d'un bénévole, d'un bénéficiaire d'une des associations de la maison, sont également des moments intéressants. Les apprenants écoutent attentivement les échanges et essaient de retenir des expressions comme « Pas de problème, je vous en prie, désolée... », les usages complexes du tutoiement ou du vouvoiement, la gestuelle.

Le cours lui-même s'appuie sur des supports et des situations variés, du vocabulaire de la grammaire. Tout cela est indispensable pour le quotidien bien sûr. Les personnes sont en quête d'autonomie dans les aspects pratiques de leur vie pleine de papiers administratifs, de procédures, et d'aides diverses. Mais les effets du cours s'étendent au-delà de ces aspirations immédiates : comprendre les codes, savoir dire « à vos souhaits » lorsqu'une personne éternue, comprendre les codes sociaux, sont autant de facteurs favorisant l'intégration. A l'occasion d'une phrase travaillée en grammaire, un apprenant peut évoquer une scène vécue et demander un décodage de ce qui s'est joué dans les interactions.

Les apprenants témoignent de l'importance de ces cours : les soucis du quotidien s'effacent, c'est un moment de « vraie vie » qui se vit là, une parenthèse dans le quotidien difficile. Le rire est toujours présent : les erreurs, les situations comiques, la joie de se retrouver se sont installées en même temps que la confiance. Notre salle, pendant le cours, est protégée de l'énergie de la fourmilière et de détresse palpable dans la grande salle de CASAS.

L'irrégularité des apprenants est souvent soulevée comme une difficulté, je m'en accommode plutôt bien : elle est l'occasion d'échanges. Les absences sont rarement annoncées mais souvent expliquées : la santé, les démarches, les contraintes familiales, c'est aussi la réalité de la vie précaire des demandeurs d'asile. Les absents sont évoqués, le groupe reste constitué, autour d'un petit nombre de personnes très régulièrement présentes.

J'ai un grand intérêt pour le rapport à la langue, ses subtilités, l'expression de l'intimité, des émotions, de la beauté, de la culture. Les apprenants ont déjà l'expérience d'un rapport intime avec une langue, ce sont des adultes, souvent bons connaisseurs de leur langue. Alors même en enseignant des choses simples et directement utiles, nous entrons dans les subtilités de la langue. Les apprenants m'interrogent sur l'origine de certaines règles d'orthographe ou de grammaire, m'obligeant parfois à des recherches personnelles. Mon intérêt pour la langue et mon propre rapport à la langue française en sont modifiés et enrichis. Je revisite sans cesse ma langue maternelle.

Le bénévolat est à la fois un temps donné, et un temps pour moi. Chaque année je rencontre un groupe différent, qui se constitue, vit et évolue différemment. Je ne m'en lasse pas, cette action me tient à cœur et compte beaucoup pour moi.

Le soutien individuel

En deux mots...

Certaines personnes qui souhaiteraient s'inscrire aux cours de français collectifs ne peuvent le faire, notamment en raison de soins liés à leur état de santé (dialyses régulières par exemple, qui interfèrent avec le moment des cours). D'autres ont un projet particulier pour lequel elles ont besoin d'un soutien, d'autres encore ont envie de bénéficier, parfois en plus des cours collectifs, d'un suivi individuel pour progresser mieux et plus vite. Des parents sollicitent aussi notre aide, pour que nous assurions des temps de soutien scolaire à leurs enfants...

Depuis plusieurs années, nous tentons de répondre à cette variété de demandes en mettant individuellement en contact des personnes bénévoles qui proposent ce type d'aide avec celles qui en ont exprimé le besoin.

Les rencontres peuvent avoir lieu à CASAS, mais aussi en dehors, pour guider les intéressés dans l'utilisation de ressources supplémentaires, médiathèques, internet...

En 2019, 16 personnes, dont 3 enfants ou adolescents, ont bénéficié d'un tel accompagnement individuel régulier, grâce à l'engagement dans la durée de 13 formateurs bénévoles.



Des temps de convivialité pour les familles

En deux mots...

CASAS a depuis toujours ou presque réservé à son public un temps d'accueil convivial chaque semaine, c'est-à-dire un temps d'échange « gratuit », sans enjeu d'aide sur les plans administratif, juridique ou social.

Les familles, venues de plus en plus nombreuses ces dernières années, ayant des besoins spécifiques liés à la parentalité, à l'éducation et la scolarité des enfants, c'est le mercredi après-midi qui a été choisi pour ce moment de rencontre informel, autour d'un goûter, de jeux et de propositions variées d'animation. Au-delà du plaisir de se retrouver, ce moment permet de donner des repères à des familles en situation de grande précarité, les aide à sortir de l'isolement et à tenir dans l'attente de la réponse de la France à leur demande de protection. Elles renouent avec des temps choisis de loisirs et de légèreté, où la créativité et la fantaisie peuvent s'exprimer, et le ressenti se dire, et pas les seuls faits et événements subis auxquels l'OFPPRA et la Cour donnent une importance prépondérante.

Au début de l'année, nous avons accueilli en stage de futures conseillères en éducation sociale et familiale, qui ont activement participé à l'animation de ce temps dédié principalement aux familles.

En février Linda a ainsi proposé un après-midi très ludique (et précurseur...) autour du lavage des mains et des microbes, avec la projection d'un petit film et un atelier pâte à modeler où les enfants se sont montrés particulièrement inspirés !



Plus tard, Léa a animé à son tour un atelier sur le brossage des dents, avec une grande mâchoire en plastique pour illustrer les bons mouvements à faire !

A l'été 2019, Shirin, artiste peintre syrienne, est venue nous rencontrer et nous proposer d'animer un atelier permanent de dessin et peinture en direction d'adultes et d'enfants, et c'est tout naturellement que ce projet a pris forme au sein des mercredis familles, à partir d'octobre.



D'autres ateliers ont été proposés en fin d'année, les fêtes approchant : bredele, réalisation de photophores...

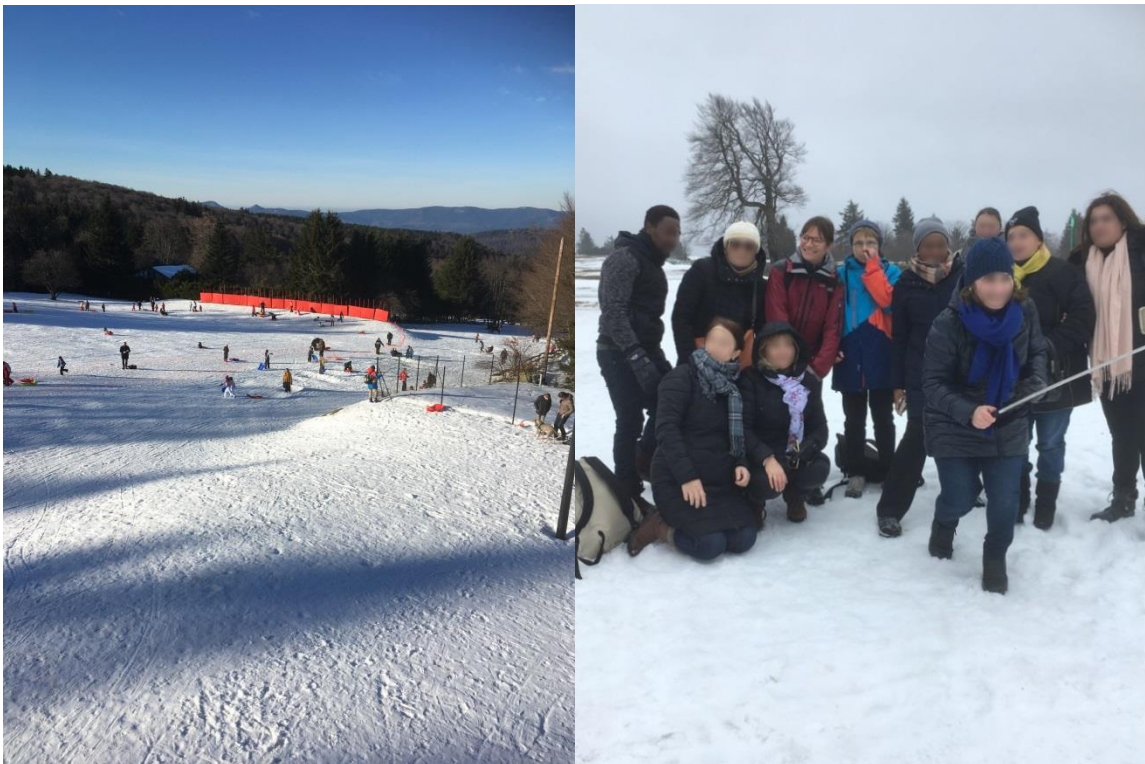


Des sorties et animations ponctuelles

En deux mots...

En complément des moments conviviaux qui se déroulent dans nos murs, des sorties et animations variées sont proposées, non seulement aux familles, mais aussi aux personnes isolées que nous suivons. Il s'agit de multiplier pour elles les possibilités de découvrir la culture du pays et de la région qui les accueillent, mais aussi de renforcer leur accès à des lieux de détente et de nature, et de partager de beaux moments, pour alléger et éclairer un quotidien difficile.

2019 a commencé très fort, avec « les grands airs d'Opéra » au Point d'Eau à Ostwald en février et deux sorties à la neige au lieu d'une, au vu du grand nombre de personnes intéressées (92 inscrits, soit 64 adultes et 28 enfants!)...



Un très grand merci à Brigitte, Catherine, Laetitia et toute l'équipe, car la préparation de ces moments magiques est titanesque, de la récolte des informations permettant de rechercher tout l'équipement adéquat en vêtements chauds, accessoires et chaussures pour chacun à la réalisation de la sortie elle-même, en passant par la réservation du transport, le tri des habits, la préparation du pique-nique...

Au retour, l'idée a été retenue d'associer plus encore les personnes et familles venues à ces sorties au Champ du Feu à la construction de la suite du programme. Nadia, assistante sociale stagiaire, a notamment contribué à l'organisation de rencontres de concertation, toujours avec une dimension conviviale, qui ont permis de lister les souhaits des uns et des autres, et de prioriser suite à un vote démocratique la réalisation d'une sortie au Château du Haut-Koenigsbourg, plébiscitée par une majorité de participants !



Entretemps, une sortie a été organisée par Brigitte au Printemps des Bretelles en mars et Dany a accompagné un groupe au concert/spectacle « Mini mini chat, mini mini show » le 3 avril à la Maison des Arts à Lingolsheim.

Brigitte A.

Danser au PRINTEMPS DES BRETELLES...

C'est un moment magnifique que nous avons vécu le 22 mars !

Un petit nombre de personnes se sont rendues ce vendredi-là au festival Printemps des Bretelles à ILLKIRCH pour assister au concert de deux groupes « Les types à pied » et « Les yeux D'la Tête ».

La déception de devoir rester debout plusieurs heures a été balayée par le plaisir de voir les musiciens de près et, surtout, d'être entraînés par la musique accrocheuse et énergique de ces deux groupes.

Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que les uns et les autres se mettent à danser sur ces airs auxquels il était impossible de résister.

Avec la bonne humeur, les sourires échangés, le plaisir de danser ensemble, les soucis n'ont plus eu droit de cité pendant ces trois heures !

Paru dans Voix de Traverses n°44

« Et le samedi 4 mai...

63 personnes et 6 accompagnateurs ont participé à la sortie au Haut-Koenigsbourg, organisée avec talent et efficacité par Nadia sous la supervision de Brigitte. Cette journée s'est déroulée dans une très bonne ambiance malgré des conditions climatiques difficiles, car il...neigeait !

Après un pique-nique animé, sous un chapiteau assez rudimentaire, deux groupes ont été formés pour suivre une visite guidée d'une heure permettant de découvrir l'architecture militaire du moyen-âge reconstituée au début des années 1900 ainsi que quelques aspects de l'histoire mouvementée de l'Alsace au cours des siècles... »



Puis le 15 mai, Nathalie a organisé comme l'an passé une belle croisière en bateau-mouche, pour 40 personnes !

Durant l'été, Noa a proposé deux séances de cinéma aux familles, pour voir *Manou*, à l'école des goélands en juillet et *Le mystère des pingouins* en août, chaque séance étant suivie d'un échange autour d'un goûter.

« La sortie cinéma de mardi s'est très bien passée. Il y avait 19 personnes. Comme il pleuvait nous n'étions pas au parc mais nous avons pris un granité pour chacun à la Brioche Dorée, je crois que les enfants ont adoré ! (...) »



Corinne a aussi proposé des sorties cinéma pour les enfants durant les vacances de printemps (« Dumbo ») et celles de la Toussaint (« Shaun le Mouton »).

Un point a été fait en septembre avec l'équipe d'animation, rejointe par de nouvelles personnes, pour préparer la suite des ateliers et des sorties en alternance. Le soutien de Tôt ou t'Art continue d'être précieux pour l'organisation de belles sorties à des tarifs préférentiels, permettant de multiplier les projets. Merci à Dany et Brigitte qui procèdent aux réservations !

Un visite et une répétition piano à l'Opéra ont été proposées ensuite, puis un spectacle de danse à Pôle Sud fin novembre et une sortie au Marché de Noël en début de soirée le 3 décembre, pour joliment clôturer l'année.

L'atelier beauté

En deux mots...

Depuis deux ans, Hasmik et Karine, coiffeuse et esthéticienne bénévoles, proposent leurs services à des femmes en situation de grande précarité durant deux heures chaque semaine. Un moment pour soi, une pause précieuse dans un quotidien difficile, et l'occasion de se confier et d'échanger avec une équipe à l'écoute et aux petits soins...

36 ateliers ont été animés au fil de l'année, et on note le passage de plus d'une centaine de bénéficiaires sur le même intervalle. 105 prestations coiffure et 80 soins esthétiques ont été réalisés à leur égard.

Un temps de bilan a réuni l'équipe avant la pause estivale (juillet/août) et un autre en toute fin d'année, faisant apparaître le besoin de cadrer un peu plus les choses, car la demande est forte, et des personnes souhaitent pouvoir revenir souvent, ce qui a pour effet de priver d'autres femmes de l'accès à cet atelier.



Les éloges sont unanimes, tant de la part de dames accueillies :

« Nous remercions CASAS et ses bénévoles Hasmik et Karine qui font tout leur possible pour aider les gens. Tout le monde est étonné par leur accueil chaleureux. Pour elles la nationalité de la personne ne porte aucune importance. Elles aident les Arméniens, les Géorgiens, les Azerbaïdjanais, les Russes et des représentants d'autres nationalités, et tous sentent l'influence de leur travail dans leur vie. Tout le monde a ses propres mots pour les remercier, parce qu'elles ont mérité le respect, l'amour et l'honneur de tous dans peu de temps. Merci encore à CASAS de donner l'opportunité à Hasmik et Karine de rendre leur service aux gens bénévolement. »

... que de collègues : Noa leur rend hommage dans ce joli texte, paru dans le n°45 de Voix de Traverses, et s'apprête à réaliser un petit film sur l'atelier beauté :

Noa

Un sourire aux ongles roses

« Après avoir réalisé plusieurs courts-métrages documentaires et m'être immergée comme bénévole dans la vie de CASAS, j'ai eu envie d'en découvrir le "moment beauté" du mardi soir. J'y ai rencontré Hasmik, la coiffeuse, et Karine, l'esthéticienne, ainsi que les femmes qui y prennent rendez-vous. Un mardi, je regardais Hasmik appliquer du vernis sur les ongles d'une femme quand au détour d'une conversation en russe Hasmik m'a glissé "Elle dort dehors ce soir, avec ses enfants". Je me suis sentie désemparée, triste, en colère, et en même temps si heureuse quand j'ai vu cette femme sourire devant le miroir.

C'est ce sourire-là, aux ongles roses, qui me donne envie de filmer. C'est cette image là que j'aimerais capturer. J'ai proposé à Hasmik et Karine que nous invitions ma caméra quelques temps, à partir de janvier, afin de réaliser un court-métrage documentaire sur l'atelier. Il y a tant d'autres sourires et d'autres images à saisir ! Celle-là : des cheveux noirs qui volent autour du visage d'une belle arménienne sous l'effet du sèche-cheveux de Hasmik. Celle-ci encore : les traits détendus d'une femme tchéchène qui attend les yeux fermés que la teinture de cils sèche.

J'aimerais aussi capter les mots : ces mots, russes pour la plupart, qui parviennent à mes oreilles comme une musique. J'entends l'intonation des voix qui se mêlent et se chevauchent comme les instruments d'un orchestre. C'est beau. Pour filmer je me laisserai guider par cette mélodie. Mais plus tard, au moment du montage, j'aimerais travailler avec un traducteur et percer le mystère des mots pour comprendre ce qui se joue dans les échanges entre ces femmes qui se rencontrent tous les mardis soirs à CASAS.

Enfin, j'aimerais mener quelques entretiens avec Hasmik et Karine puis éventuellement avec une ou deux habituées de l'atelier. Immédiatement, cette phrase que Karine a écrite sur un poster de la salle Casalis "La beauté sauvera le monde" m'a interpellée, que veut-elle dire ? Est-ce que Karine et Hasmik sentent qu'il y a une part de ça dans leur mission à CASAS: "sauver" les femmes par la beauté ? Qu'a dû endurer cette beauté dans leurs parcours de migration ? Qu'est-ce que les soins esthétiques peuvent apporter à ces femmes ? »

Théâtre...

Plusieurs personnes ayant beaucoup apprécié notre atelier théâtre, animé par Anna en 2018, se sont vu proposer de participer à partir du mois de mars au **projet Traverses**, organisé à l'initiative de la metteuse en scène franco-syrienne Leila Rabih et en partenariat avec le théâtre Maillon et le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg (MAMCS).

Anna raconte :

« Les participants issus de différentes associations ont tous un point commun : ils ont été contraints de quitter leurs pays d'origine pour la France. Une partie d'entre eux est toujours en procédure de demande d'asile, d'autres sont déboutés, certains se battent pour prouver leur minorité, les plus chanceux ont obtenu une protection internationale.

Ici, on ne s'attarde pas sur les questions administratives auxquelles ils doivent faire face au quotidien. Les personnes intéressées s'engagent à venir tous les jeudis et les vendredis après-midi pendant deux mois pour faire du théâtre. *Comment ? Je ne sais pas jouer... Je ne parle pas français... je ne vais pas y arriver* : ce sont les craintes de beaucoup d'entre elles. La finalité du projet est simple. Tout le monde peut faire du théâtre. L'idée est de créer un spectacle avec l'aide des participants à partir de leurs vécu, leurs parcours, leurs regards sur le monde, l'art, la peinture et le théâtre. Nous avons tenté de compter le nombre de langues parlées dans le groupe, nous arrivons au chiffre 23. Leila Rabih s'exclame : quelle richesse ! Ce n'est pas tout, les âges varient depuis Madame E. une dame russe de 72 ans remplie de joie de vivre jusqu'au jeune guinéen mineur au sourire discret. Les ateliers se déroulent dans la bonne humeur : on rit, on partage des chants, des dessins, des récits de vie, on visite le musée, on discute de nos impressions.

Outre les répétitions, le groupe est invité à assister à quatre spectacles du théâtre Maillon. Début avril, nous avons fait la découverte du spectacle de danse contemporaine *Naas (Les Gens)* du chorégraphe Fouad Boussouf avec lequel nous avons pu avoir un échange. Lorsqu'il vient se présenter à notre groupe, Monsieur T. se lève, lui serre la main, il semble très ému. Il a beaucoup de choses à lui dire mais ne peut pas s'exprimer en français, il dit « bravo ». On fait un tour de table, beaucoup confient n'avoir jamais vu un tel spectacle, chacun essaie de faire part de ses impressions avec l'aide des camarades qui font la traduction. Tous ont le sourire aux lèvres. Quand le chorégraphe quitte notre table, Monsieur T. se lève à nouveau, il le prend dans ses bras et lui dit « mon ami », c'est le mot qu'il vient d'apprendre en français.

Le 24 mai ce sera à vous de monter sur scène, vous allez jouer dans ce théâtre, explique Leila. Mademoiselle M. confesse que depuis son enfance, elle rêve de devenir actrice, elle a enfin l'opportunité de réaliser son souhait.

Question : ce ne sont pas les rêves qui permettent de survivre dans les situations de grande détresse ? Paolo Coelho disait « *le rêve est la nourriture de l'âme comme les aliments sont la nourriture du corps* ».

Alors, chères âmes, à vos rêves, prêts, partez ! »

Extrait de Voix de Traverses n°44

Le groupe des ados

En deux mots...

Fin 2018, CASAS a l'idée d'animer des temps de rencontre et d'échange réguliers pour un groupe de jeunes de 13 à 17 ans, ayant entre autres en commun une expérience de l'exil, traversée avec leur famille, un quotidien précaire, et pour la plupart, des perspectives incertaines concernant leur avenir en France.

Avec le soutien de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau (voir précisions p. 79), ce projet a pu voir le jour dès janvier 2019 et offrir une grande variété de propositions aux jeunes concernés. Outre le fait de leur procurer une écoute et un temps de convivialité, l'idée est d'épauler ces jeunes dans leur scolarité, avec des propositions variées pour exercer et renforcer leurs possibilités d'expression, complétées par des offres de soutien individuel si nécessaire, au-delà du temps de rencontre collectif, et plus largement de les accompagner dans leur réflexion, dans cette période délicate de construction qu'est l'adolescence.

Le groupe se rencontre le vendredi en deuxième moitié d'après-midi, en présence d'animateurs de notre équipe, pour réfléchir, échanger et écrire sur les sujets qui leur tiennent à cœur, dessiner, participer à un atelier cuisine sur l'équilibre alimentaire, faire des jeux...

Ces temps réguliers sur place ont été complétés par des sorties et événements divers choisis par les jeunes, où ils ont pu participer activement : Festival MUZZ, journée au Haut-Koenigsbourg, partie de bowling à l'Orangerie, Fête de la Musique, sorties cinéma, sortie vélo le long de la Bruche...



Deux animatrices ont pu aller rendre compte de ces réalisations et rencontrer les autres porteurs de projets soutenus par l'Eurodistrict lors d'une journée de bilan organisée à Lahr en Allemagne, début novembre.

A l'automne, grâce au soutien complémentaire de Passeurs d'Images, le projet d'éducation à l'image « Au fil des rencontres » vient ouvrir d'autres perspectives d'expression encore, puisqu'il s'agit pour les jeunes de réaliser un court-métrage, avec l'accompagnement d'un artiste-intervenant, et d'une équipe bénévole variée, s'enrichissant de nouveaux membres au fil du temps, autour d'une animatrice responsable.

Les contraintes de temps font que le projet « Au fil des rencontres » a débuté sur les deux derniers mois de 2019, et que sa réalisation verra donc le jour au-delà de la fin 2019, constituant un trait d'union avec l'année suivante.

Aimée-Luce

« Bonjour !

Je m'appelle Aimée-Luce Ponza. J'ai 18 ans et je suis étudiante en Lettres Modernes. Parallèlement, j'étudie la musique au Conservatoire de Strasbourg.

J'ai découvert CASAS via internet. J'avais une grande envie de m'investir un peu dans une cause sociale, car ça me tient à cœur d'être investie et de me sentir un petit peu utile. J'en fais partie depuis la rentrée scolaire, aux environs d'octobre.

A CASAS, je m'occupe avec d'autres bénévoles du groupe d'ados du vendredi après-midi, deux heures par semaine. C'est une activité qui vise à accueillir des jeunes et à leur faire passer un bon moment, tout en visant un accompagnement sur la durée, pour garder un lien avec eux, pour les aider s'ils ont besoin de parler, s'ils ont des problèmes,...On leur propose des jeux, des activités. Ces derniers mois nous faisons un atelier vidéo avec un vidéaste. Le but était de faire un petit film qu'ils imaginent eux-mêmes. Nous avons rencontré quelques problèmes d'organisation et de respect des règles avec le groupe. Ce qui a donné lieu à des discussions à plus d'écoute de la part de chacun. Pour finir, nous avons fait une fresque de règles de vie de groupe. On a progressé dans le respect et la communication et chacun en est sorti grandi !

J'aimerais aussi donner des cours de français s'il y a besoin de professeurs dans les mois qui viennent. Je prends vraiment de mon temps personnel pour m'investir, mais c'est avec beaucoup de plaisir que je le fais. J'ai l'impression que ce bénévolat m'aide aussi par ailleurs, à la fac, dans ma vie personnelle. Ce que j'en retiens, c'est donc un véritable apprentissage, qui m'ouvre des portes, qui me fait faire des choses que je n'aurais pas eu l'occasion de faire auparavant (par exemple, cela m'aide à prendre la parole en public, à donner mon avis, à gérer des conflits,...).

Ce qui me motive et me fait rester : le lien que l'on crée avec les ados, les rencontres que j'ai faites grâce à l'association, l'ambiance très accueillante, presque familiale. Et les discussions super intéressantes que l'on peut avoir, que ce soit avec les membres de CASAS ou les jeunes. La sensation que tout le monde se bat pour la même cause (ici, la demande d'asile), donne un beau sentiment de fraternité entre tous. C'est très motivant de voir qu'il y a des gens qui se battent pour aider les autres, malgré les difficultés. »



Témoigner de notre travail, défendre le droit d'asile

Il s'agit en particulier de témoigner des difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile et ceux qui les aident, et de sensibiliser à l'importance des enjeux du droit d'asile, par toutes sortes de moyens.

Le site et la page Facebook

En deux mots...

Le site de CASAS construit il y a des années continue d'être une des principales portes d'entrée dans l'association de personnes souhaitant nous aider bénévolement ou réaliser un stage. Son actualisation est précieuse, relayant notamment les informations de fond sur les évolutions de la législation en matière d'asile et sur le contenu de nos actions.

La page Facebook est une vitrine plus récente et complémentaire du site ; elle vient attirer l'attention sur des points ou événements particuliers, souvent sous forme de photos et textes courts ; son actualisation est primordiale pour demeurer utile et demande une attention constante sur l'actualité en lien avec le droit d'asile et les réalisations de l'association.

Merci à Brigitte et Alice, en charge du suivi de ces deux outils importants !

En 2019, grâce à Jean-Benoît, nous avons pu suivre la fréquentation du site de manière détaillée et mesurer tout son intérêt.

On a en effet enregistré **7240 visiteurs et 18425 pages vues sur l'année**, soit en moyenne 603 visiteurs et 1535 pages vues par mois, 20 visiteurs et 50 pages vues par jour.

Voix de Traverses

En deux mots...

Notre bulletin Voix de Traverses paraît deux fois par an, et donne à l'ensemble de notre réseau, membres de CASAS, sympathisants, partenaires institutionnels et associatifs... des informations juridiques de fond tout comme des témoignages concernant le travail de terrain, dans toute sa variété. Il est adressé soit par voie postale soit par voie électronique selon le souhait exprimé par les destinataires, et est aussi disponible en ligne, en format imprimable et en format lecture.



Sous forme papier, nous l'utilisons aussi avec nos tracts de présentation et rapports d'activité pour apporter des informations à l'occasion d'interventions de notre équipe.

Un grand merci à tous les contributeurs qui font vivre ce lien, et à Philippe, pour son aide fidèle et talentueuse dans la réalisation de chaque maquette !

L'accueil de stagiaires

En deux mots...

Depuis de très nombreuses années, CASAS fait partie des sites qualifiants reconnus par diverses écoles et universités et accueille des étudiants dans le cadre de stages d'une durée de deux mois minimum, sauf exception. C'est l'occasion pour ces jeunes en formation de découvrir le droit d'asile en application, les dispositifs d'accueil et de suivi mis en place, et aussi le fonctionnement associatif, le travail d'équipe et en réseau avec nos partenaires. Une expérience le plus souvent forte et positive !

En 2019, CASAS a accueilli de nombreuses personnes en stage, des étudiants de l'Université de Strasbourg (facultés de droit, de sociologie, sciences politiques et LEA (Langues Etrangères Appliquées), filière où CASAS est convié pour participer régulièrement aux réunions d'un conseil de perfectionnement) et d'autres universités, Toulouse, Louvain, Syracuse (USA)..., des élèves avocats de l'ERAGE, de futurs travailleurs sociaux étudiants de l'ESEIS, de l'ISSM et de l'IFCAAD, des élèves de l'ENA dans le cadre d'un bénévolat conventionné, et aussi quelques jeunes de 3^{ème} en stage de découverte.

Jamie

« **Au fur et à mesure que j'avancais dans mon stage**, j'ai commencé à observer les rendez-vous et les réunions entre les demandeurs d'asile et le personnel. J'ai commencé à observer les réunions aux côtés de Christiane, une femme qui travaille au CASAS depuis plusieurs années. Elle est coordinatrice et traductrice russe. Christiane était très bien informée et très gentille et j'ai apprécié le fait qu'elle ait toujours fait un effort passionné pour s'assurer que j'apprenais et comprenais les consignes. Si j'avais des questions, elle y répondait très clairement et patiemment et j'ai beaucoup appris d'elle. Elle m'a aussi donné délibérément des occasions d'utiliser mes compétences au lieu de juste observer les rendez-vous. Par exemple, même si elle parle couramment l'anglais, elle m'a donné plusieurs occasions de traduire lors de rendez-vous ; ce sont des expériences dont je vais tirer parti et dont j'ai beaucoup appris et je suis très reconnaissante à Christiane d'avoir été un excellent mentor. C'était un bon moyen pour moi de voir mes propres progrès en français et aussi d'acquérir de l'expérience en traduction, ce que j'espère faire bénévolement à l'avenir.

Mon intérêt pour ce stage était enraciné dans mon désir de devenir avocat en droit de l'immigration après avoir terminé mes études universitaires. Bon nombre de mes objectifs de stage initiaux ont été atteints pendant mon stage à CASAS. En raison de mon intérêt pour le droit de l'immigration, j'avais déjà une certaine connaissance des procédures d'asile aux États-Unis, mais je n'en savais pas vraiment beaucoup sur le processus en Europe. Mon conseil pour un futur stagiaire serait de vous préparer à entendre des détails sensibles sur certaines des histoires des réfugiés et leurs origines. Il est important de réagir de manière appropriée. J'ai trouvé intéressant de comparer ce que je savais auparavant et ce que j'ai appris pendant mon stage et je pense que cela a donné une nouvelle profondeur à ma compréhension. L'un de mes objectifs était d'améliorer mon français en effectuant un stage

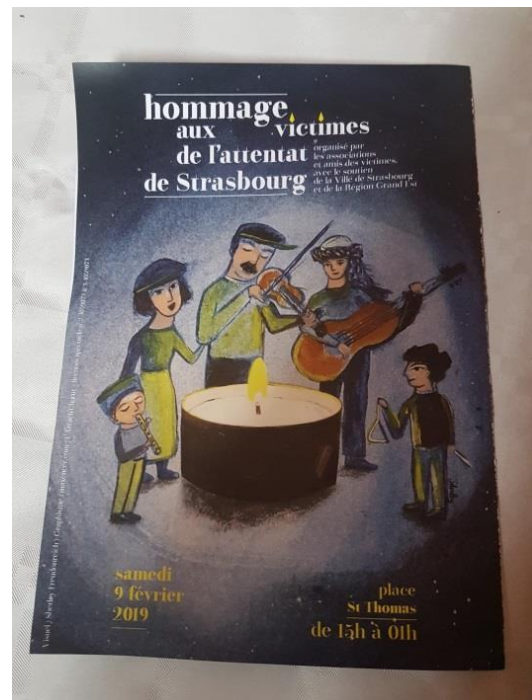
entièrement en français et je pense qu'en donnant un cours de français et en faisant aussi de la traduction en français à anglais, j'ai atteint mon objectif. Je crois que mon français s'est amélioré ; ma prononciation et ma compréhension se sont améliorées; j'ai aussi réservé du temps à l'extérieur du stage pour apprendre un nouveau vocabulaire en français sur l'asile et le droit. J'ai également été très reconnaissante d'avoir pu effectuer un stage qui m'a permis d'aider les personnes qui en avaient besoin et de leur offrir du soutien là où elles en avaient besoin. J'ai beaucoup appris à CASAS et je pense que mon stage a été l'un des aspects les plus gratifiants de mon expérience à l'étranger ; il influencera ma réflexion sur ma carrière future. »

Extrait du rapport de stage de Jamie Berkson,
étudiante à l'Université de Syracuse

Les animations et interventions extérieures

En deux mots...

CASAS est souvent sollicité pour des interventions extérieures dans des lieux et cadres divers, écoles, paroisses, manifestations regroupant différentes associations... pour expliquer son travail et les difficultés rencontrées par son public. Nous faisons tout notre possible pour répondre systématiquement à ces demandes, qui nous mettent en contact avec de nouvelles personnes susceptibles d'être intéressées par les problématiques qui nous préoccupent.



Cette année, nous avons réfléchi au développement de nos outils d'animation et à leur adaptation à des publics variés, adultes, enfants, personnes déjà informées sur les questions d'asile, personnes découvrant pour la première fois notre domaine de travail...

Deux jeux ont été créés et perfectionnés, un jeu de cartes avec des parcours individuels et un jeu de rôles, pouvant se combiner, et se décliner de différentes manières. Ils ont été

notamment testés lors de la Journée de lutte contre la misère, le 17 octobre, à Schiltigheim, et lors d'une permanence fictive organisées dans nos locaux le 26 octobre, dans le cadre de la Journée des bénévoles de l'UEPAL, puis à deux reprises durant le week-end de l'Université d'été de la CVX Alsace, mi-novembre, intitulée « Migrants, osons la rencontre ».

D'autres animations ont été construites sur mesure en concertation avec le lieu qui nous accueillait, voire préparée en amont, comme l'intervention auprès d'une classe de CM2 de l'Ecole élémentaire Gustave-Doré à Strasbourg, avant l'été. Les enseignantes concernées expliquent :

« Les rencontres de nos 3 groupes de CM2 avec Anne Marquis en 2018/2019 se sont inscrites dans un projet ACMISA arts du son intitulé : « Histoire de migrants, histoire de l'humanité ». Ce projet construit par 3 professeures Mme Schaezel, Mme Kaiser, Mme Chavana, avec musicien percussionniste, embarquaient nos jeunes élèves dans une odyssée citoyenne et culturelle. Avant de s'engager dans les activités artistiques visant à écrire trois récits entrecroisés de migrants, illustrés par une bande son créée collectivement à partir de sonorités pouvant illustrer ce récit, selon les aventures du personnage (tempête, guerre, massacre, mer...), ses émotions (danger, peur, joie, espoir...) et les ambiances du pays quitté (Vénézuéla, Guinée, Syrie), les élèves de CM2 ont dû se documenter et rassembler la matière de leurs récits témoignages.



Ce parcours lie dans le cadre de l'EMC, un important volet solidarité et celui de la lutte contre les discriminations. L'année est étayée de lectures, films, fictions, documentaires, et de rencontres, travail avec des associations humanitaires et des ONG : Partage Alsace, CASAS, Alsace Horizon Centrafrique, Horizon Afrique... Nicolas est venu à leur rencontre pour évoquer son propre parcours de migrant fuyant le conflit au Rwanda lorsqu'il avait une vingtaine d'années ; ils ont lu Tierno Diallo migrant à 15 ans fuyant le manque de liberté à Conakry ; ils ont rencontré une amie de la maîtresse et son papa, migrants vénézuéliens fuyant la misère... Mais pour bien comprendre les arcanes du parcours de migrant, ils ont rencontré Anne. Comprendre ce qu'est un migrant, un demandeur d'asile, un réfugié, un titre, un « sans papiers », un mineur isolé ; comprendre quel est le rôle de l'OFPPA, de la Cour Nationale du Droit d'Asile, ce que sont les frigos solidaires, les centres d'accueil ... Décoder l'actualité, maîtriser le lexique, être armé pour ne pas céder aux peurs et aux rejets qu'engendrent l'ignorance et la méconnaissance de l'autre. Voilà l'importance qu'a revêtu la rencontre avec Anne Marquis, bénévole au CASAS et nous la remercions. »

<http://www.ec-gustave-dore-strasbourg.ac-strasbourg.fr/wp/category/cm2-mmes-schaetzel-et-kaiser-s104-2018-2019/>

Les réponses aux différentes demandes d'information

En deux mots...

De même, nous recevons de nombreuses demandes d'information, qui émanent de personnes faisant un travail de recherche sur l'asile, dans le cadre de leurs études ou à titre professionnel, pour un article ou un reportage, de personnes souhaitant nous aider en hébergeant des demandeurs d'asile, mais aussi de personnes ou de groupes eux-mêmes engagés dans un autre contexte et désireux de venir nous rencontrer dans nos locaux et échanger avec des membres de notre équipe.

En 2019, nous avons accueilli des étudiants stagiaires dans une autre association lors de permanences d'accueil pour un temps d'observation, mais aussi un grand groupe venu de Bretagne de personnes engagées dans un centre d'animation de quartier, et un autre groupe venu d'Allemagne de femmes membres du Gustav Adolf Werk, pour une présentation de nos actions mutuelles. Chaque fois une belle rencontre et des échanges riches !

Et faute de place suffisante, nous avons reçu au mois de mai une classe du lycée de Longwy dans... le kiosque à musique du Parc du Contades !...



La sensibilisation dans le cadre d'événements particuliers...

En deux mots...

Pour élargir encore les possibilités de nous faire entendre, nous (co)organisons ou encore bénéficions de l'organisation d'événements particuliers, qui apportent souvent aussi un soutien financier à CASAS.

En 2019, il y a d'abord eu la deuxième édition du Festival MUZ, à Schiltigheim, les 5, 6 et 7 avril, pour la préparation de laquelle nous avons bénéficié en amont du soutien précieux de Louise.

Alice et Louise

« **Une stagiaire communication ?** Quand Louise Poupenev pose sa candidature à CASAS, on se demande bien ce qu'elle pourra faire pendant ces quelques mois. Trop court pour lui demander une véritable stratégie de communication, trop long pour une simple sensibilisation à la demande d'asile. Alors ?

Mais alors, il y a le **festival MUZ** bien sûr ! Il y a tout un gros travail à accomplir pour en assumer la publicité. Et Louise retrouve ses manches, pour former équipe avec Jean Jacques Salomon, l'infatigable trésorier du festival, plein d'idées originales. Créer l'évènement ? Pourquoi pas avec le sac de jute qui servait à amener le houblon aux brasseries de Schiltigheim ? Avec un sibyllin MUZ peint au pochoir par les vaillantes équipes des Ateliers des Malteries, organisateurs de ce festival de musique.

Alors Louise et Jean Jacques se mettent en chasse, parcourant les magasins, convaincant des dizaines de commerçants de mettre le sac en vitrine et créant la page Facebook où les photos rigolotes du sac mis en scène ne tardent pas à se multiplier. La brasserie DEBUS est aussi mise à contribution et se prête volontiers au jeu, bière oblige !



Alors toute la fin de l'hiver est consacrée à la publicité du festival, relais avec les radios et les journaux, interviews divers. Mais Louise nous quitte avant le début du festival le printemps venu, et ne vivra pas la fébrilité du montage et démontage des buffets et buvettes, ces grands moments d'émotions musicales, et la chaleur des retrouvailles pour le bilan final.

Alors merci Louise pour tout le travail fourni, sans la satisfaction d'en voir le résultat et bonne chance pour la suite de ta formation ! »

C'est ensuite le **Duo Anthémis** qui le 4 mai a offert à CASAS un magnifique concert, avec au programme les sonates pour clarinette et piano de Brahms et Saint-Saëns ; merci à Juliette Boubel et Florent Charpentier pour ce très beau moment, et merci à la Paroisse protestante du Temple Neuf qui nous a accueillis dans son église.

Grâce au soutien de Charles Boubel venu recueillir précisément les informations utiles auprès de notre équipe, nous avons eu l'occasion d'alerter, notamment sur la multiplication inquiétante des décisions de la CNDA sur ordonnance et la montée de l'arbitraire (voir en

annexe), dans le cadre du **Cercle de Silence**, qui se réunit chaque 30 du mois de 18 à 19H, Place Kléber.

Le 14 juin, notre **Assemblée Générale**, enrichie par l'initiative généreuse de la peintre strasbourgeoise Rose Karoune, qui y a exposé et vendu des tableaux au bénéfice de CASAS, et par l'intervention passionnante de Maître François Zind, nous a par ailleurs donné la possibilité de diffuser largement, sous la forme d'une motion soumise au vote, notre analyse des effets de la loi du 10 septembre 2018 (voir en annexe).

Une autre occasion nous a été offerte de faire entendre notre voix concernant plus précisément les vidéo-audiences, en transmettant un texte détaillant notre position au Bâtonnier de l'ordre des Avocats de Strasbourg (voir en annexe).

CASAS a aussi continué de participer régulièrement aux réunions de Strasbourg Ville Hospitalière, et à celles du Collectif pour une autre politique migratoire, lui permettant de contribuer à la réflexion de fond amplifiée par la tenue des Etats Généraux des Migrations en 2018.

Nos moyens d'action

L'équipe

En deux mots...

Actuellement, **5 permanents salariés** (représentant 4,5 ETP), aux rôles et compétences complémentaires (une directrice, une assistante sociale accompagnatrice aux dossiers et coordinatrice de l'accueil, une éducatrice spécialisée, chargée de l'organisation des entretiens, une juriste et un interprète en langues russe et géorgienne)

collaborent avec, forment, et coordonnent le travail de **stagiaires et de nombreux bénévoles** :

- accueillants et accompagnateurs aidant aux démarches administratives,
- interprètes et traducteurs pour une trentaine de langues,
- formateurs, animateurs...

Cette très vaste équipe compte aussi des administrateurs bénévoles qui, au sein du Conseil d'Administration, prennent les directions et décisions nécessaires à une gouvernance de qualité et une saine gestion de l'association, ainsi qu'au bon déroulement de ses actions.

De nouveaux mouvements ont eu lieu au sein de l'équipe salariée de CASAS en 2019: Anna Petukhova, embauchée en 2018, a quitté l'équipe en avril, et a été remplacée par Artem Khugayev, arrivé en mai. Nathan Brandel est venu ensuite compléter l'équipe d'accompagnement sur les mois d'été.

Par ailleurs, au vu de l'augmentation très forte du travail d'accompagnement juridique, nous avons ensuite pu, grâce au soutien fort de la Ville de Strasbourg, embaucher Camille Latli, juriste, à la fin de l'été, d'abord à temps partiel durant un mois, puis à temps plein.

L'apport des personnes bénévoles et des stagiaires qui nous ont rejoints est quant à lui encore plus important que précédemment, et représente **25,28 ETP en 2019**, contre 20,81 ETP en 2018 (4,47 ETP de plus que l'an passé), apport valorisé à la hauteur de **887 980 euros** dans notre bilan, soit **près de 22 % de plus** qu'en 2018.

NB : Cinq stagiaires ont effectué des stages longs à CASAS au fil de 2019 dans notre équipe et ont donc été gratifiés, mais le montant de cette gratification (3,75 euros par heure) fait que leur intervention s'apparente plus à un volontariat qu'à un travail salarié (ceci d'autant plus que d'autres stagiaires en stage long et non gratifiés par CASAS, car indemnisés par Pôle Emploi, voient leur temps de travail comptabilisé dans le bénévolat).

En détail :

- **Accueil, sorties et animations diverses (mercredi familles, atelier beauté, rencontres du groupe des ados) et accompagnement juridique** : en 2019, ce sont à nouveau **plus de 100 personnes** qui ont contribué à titre bénévole à l'accueil durant les permanences et de manière plus informelle tout au long de la semaine, à la gestion de la domiciliation postale et à la distribution des courriers, à l'accompagnement administratif et juridique des personnes, aux sorties et animations proposées, offrant l'équivalent d'un peu plus de **11,67 postes à temps plein** se déclinant comme suite : 3,60 ETP pour l'accueil (3,18 ETP en permanence et à la porte, et 0,42 ETP concernant le courrier), 6,92 ETP pour l'accompagnement administratif et juridique, 0,93 ETP pour l'animation du moment familles du mercredi, les sorties et l'atelier beauté, et 0,22 ETP pour l'animation du groupe des jeunes.
- **Interprétariat et traduction** : environ **70 interprètes et traducteurs** bénévoles (dans **une trentaine de langues**) ont proposé leurs services, et **environ 50** sont intervenus en 2019, principalement pour l'accompagnement au recours et les permanences; cette année, leurs contributions représentent au total un volume de travail évalué à **8,50 ETP**.
- **Les cours de français** collectifs et le soutien individuel réalisés cette année ont reposé sur l'engagement d'une équipe de **56 formateurs**, dont le volume de travail est évalué à **3,51 ETP**.
- **Les actions de sensibilisation**, toujours aussi variées, ont continué d'être principalement réalisées par **plusieurs membres du Conseil d'Administration**, assistés ponctuellement par **une quinzaine de bénévoles** venus donner un coup de main pour un projet spécifique (notamment le festival MUZ) ; elles représentent un volume comparable à celui développé l'an passé: **1 ETP**
- Comme en 2018, le **travail de transmission par scanner** des données comptables au nouveau cabinet auquel CASAS a confié la saisie et la présentation de ses comptes s'est ajouté à celui de **saisie informatique** des dons, d'édition et d'envoi

des reçus fiscaux et des courriers de remerciement : **0,2 ETP (2 personnes référentes, 3 à 6 personnes ponctuelles)**

- **Le Conseil d'Administration de CASAS**, qui compte à ce jour **17 membres**, s'est réuni 9 fois cette année ; les différentes difficultés auxquelles nous avons été confrontés en 2019 ont fortement mobilisé le Conseil tout au long de l'année: **0,4 ETP**

Ce sont donc **plus de 250 personnes bénévoles** et/ou stagiaires qui ont donné les moyens à CASAS de développer ses différentes actions à la hauteur des demandes et besoins constatés cette année.

Ces estimations impressionnantes, tant au niveau du nombre de volontaires qui nous ont rejoints qu'en termes de volume de temps de travail offert, sont néanmoins toujours en dessous de la réalité, car tout n'est pas comptabilisé: il manque notamment dans notre « inventaire » le temps consacré à celles et ceux qu'elles accueillent par les personnes et familles qui proposent un hébergement, une grande partie des temps de réunion et de formation, le temps consacré aux échanges entre membres de l'équipe, celui permettant de se renseigner et se procurer le matériel utile à une action, les temps de déplacement des uns et des autres...

CASAS bénéficie aussi de nouveaux soutiens bénévoles pour l'informatisation et le suivi des données d'une part, et pour la recherche de fonds et le montage de dossiers de demande de subvention d'autre part. Un merci tout particulier à Liliana, Jean-Pierre et Jean-Benoît pour le temps consacré et les conseils prodigués !

La formation continue

En deux mots...

La formation est essentielle à un travail de qualité, en particulier à CASAS, où les intervenants nouveaux sont nombreux et doivent acquérir les mêmes connaissances de base que les autres membres de l'équipe, et où la donne, juridique notamment, évolue sans cesse, obligeant à une constante actualisation de nos outils. A CASAS, nous disposons à la fois de documents et de ressources en interne ou dans un proche réseau partenarial, et d'un budget pour des formations externes complémentaires.

Plusieurs formateurs ont suivi des modules de formation proposés par le GIP-FCIP et bénéficié de la transmission de parutions régulières dans le domaine du FLE, en complément des réunions et de nombreux échanges en interne.

Les accompagnateurs et les interprètes :

Du 9 au 11 janvier 2019, nous nous sommes rendus à une vingtaine de personnes à Paris, afin d'assister aux audiences de la CNDA et de rencontrer des avocats spécialisés, un juge siégeant à la CNDA (assesseur HCR) et plusieurs rapporteurs.



Nous avons ensuite joué de malchance car la formation externe commandée à Forum Réfugiés a dû être annulée du fait des grèves SNCF.

En complément des réunions hebdomadaires d'équipe et des très nombreux échanges informels en interne, des rencontres avec des avocats strasbourgeois et parisiens spécialistes de l'asile, des réunions avec des partenaires et un travail de recherche internet et d'actualisation de nos outils d'accompagnement sur la base de la dernière loi ont contribué à compenser ce déficit.

Chaque mois un temps de groupe de parole a continué par ailleurs d'être proposé, animé par Georges Federmann, pour échanger sur nos pratiques. Merci à Georges pour son accompagnement si fidèle !

Les moyens financiers

En deux mots...

Les moyens financiers dont nous disposons sont essentiellement composés de subventions publiques et privées, de mécénat et de dons. Depuis l'arrêt fin 2015 de toute aide de l'Etat à CASAS pour le travail d'accompagnement aux dossiers, la Ville de Strasbourg a renforcé son soutien à notre association, ainsi que d'autres municipalités, et de nombreux donateurs.

En 2019, nous avons lancé un appel au secours concernant l'augmentation exceptionnelle du nombre de demandes de conseil juridique, et la Ville de Strasbourg y a répondu en nous donnant les moyens d'embaucher une juriste dès le milieu de l'été.

Par ailleurs, des échanges avec nos interlocutrices de la Ville ont eu lieu autour d'un projet de convention pluriannuelle d'objectifs, en vue de renforcer notre partenariat à partir de l'an prochain, autour des objectifs partagés suivants concernant notre public : un accueil digne et une écoute, l'accompagnement aux dossiers et la sensibilisation et le travail en réseau.

D'autres villes, Schiltigheim, Illkirch-Graffenstaden, Bischheim, Hœnheim, Ostwald, Mundolsheim, Dambach la Ville, ont contribué à nous donner les moyens de répondre aux besoins exprimés par notre public, tout comme Entraide et Solidarité protestantes (UEPAL), le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg, la Fondation ACAT, nombre d'adhérents et de donateurs, qu'ils s'agissent de personnes individuelles, de groupes ou de paroisses, et les contributions des bénéficiaires de notre accompagnement au recours.

Le Fonds de Développement de la Vie Associative, FDVA, est venu soutenir pour la première fois une action d'animation en faveur de familles.

CARITAS, l'Action Chrétienne en Orient (ACO) et le CSP ont renforcé nos possibilités d'aide matérielle aux personnes et familles sans ressource.

Le Fonds Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et Passeurs d'Images ont rendu possible notre action en faveur du groupe des adolescents.

Nous voulons dire **toute notre reconnaissance** à tous ces amis et partenaires, au nom de chacune des personnes destinataires de leur soutien en 2019.

Nous demeurons cependant inquiets pour la suite, car le financement de notre travail reste fragile, pour les mêmes raisons que précédemment :

- dans un domaine où prévaut la logique de projets, la difficulté de solliciter de nouveaux soutiens pour maintenir le socle de notre fonctionnement de base, constitué d'actions indispensables, sans cesse adaptées aux évolutions du contexte, mais qui ne sont pas « nouvelles »
- la difficulté de trouver un moyen de compenser la baisse des contributions des personnes accompagnées, liée à l'application de la nouvelle loi (voir détails plus haut).

Un lieu d'accueil adapté

En deux mots...

Nos locaux, aménagés récemment et bien entretenus, vastes et lumineux, pleins de dessins, de couleurs, se prêtent bien à l'accueil. Un grand espace sous une verrière abrite un coin enfant attrayant, plusieurs ordinateurs, et divers endroits où des tables peuvent être placées de manière modulable en fonction des besoins du moment : réunion nombreuse, entretien individuel, travail en équipe pour le tri du courrier ou l'archivage de dossiers...

Un bureau avec trois postes de travail supplémentaires, des sanitaires et une petite cuisine équipée, où peuvent aussi se dérouler des entretiens plus confidentiels, dont les rendez-vous téléphoniques avec les avocats, complètent l'ensemble, avec aux beaux jours la possibilité d'une pause dans une petite cour intérieure partagée avec nos collègues du CSP.



Des aides en nature

En deux mots...

Dans les comptes de notre association, diverses aides en nature sont évaluées, en sus du bénévolat chiffré plus haut : les bons CTS pris en charge par le Centre Social Protestant, des achats de matériel pour des animations au remboursement desquels certains intervenants renoncent, des offres de mise à disposition de lieux d'hébergement ou de salles pour y tenir des cours de français... Ces aides sont estimées à près de 27400 euros !

Mais nous recevons beaucoup plus que ça...

... car tout ne peut être compté : les peluches venues en nombre rejoindre nos petits visiteurs grâce à la mobilisation de plusieurs paroisses suite à l'appel de Laurence Gangloff, les dons de meubles, de livres et de méthodes de français, de matériel de bricolage, les paquets de café, biscuits, sucre, boîtes de chocolats qui surgissent mystérieusement dans nos tiroirs de cuisine, les plats venant garnir les buffets à l'occasion de notre fête de début d'année et de notre Assemblée Générale, mais aussi les tables des réunions en interne et celles des pots du vendredi soir, les coups de main innombrables pour fixer une étagère, ranger, nettoyer, toutes ces choses qui révèlent l'attention constante et discrète de tant de petites mains à prendre soin de ce lieu, de ceux qui y passent, de ceux qui y travaillent, et à faire vivre l'accueil au quotidien à CASAS.

Ces gestes qu'on ne peut énumérer tous, ni compter comptent infiniment à nos yeux:

merci à tous !

Conclusion

Un rapport d'activité, aussi complet soit-il, ne peut prétendre à l'exhaustivité. Je ne peux que vous encourager à visiter régulièrement notre site, vous y trouverez également nos anciens numéros de Voix de Traverses et les précédents rapports d'activité. Pensez à consulter ou à vous abonner à notre page Facebook pour rester informés de l'actualité du droit d'asile.

Un immense merci à tous nos soutiens, qui apportent des subsides, du matériel, des compétences, du temps, des idées, tous les ingrédients indispensables à la vie de notre association !



2020 s'annonce comme une année pleine de défis, connus ou non alors que 2019 s'achève. La rédaction de ce rapport d'activité se finalisant au printemps, nous savons que nous aurons à vous raconter comment CASAS a su s'adapter à une situation sanitaire exceptionnelle, et poursuivre ses innovations.

Anne Marquis,
Présidente



Patafloche, notre mascotte, essayant l'une des visières de protection anti-covid offertes à CASAS par Fablab

Annexes

Sigles

Vu dans la presse

Autres documents :

Motion votée à l'Assemblée Générale du 14 juin 2019

Prise de position de CASAS sur les vidéo-audiences

Information sur les ordonnances à l'occasion du Cercle de Silence

Bilan de mission d'intérêt général à CASAS, de Julien Besançon, élève à l'ENA

Sigles

AFASE	Aide financière de l'Aide Sociale à l'Enfance
ADA	Allocation pour demandeur d'Asile
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CASAM	Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle
CEDH	Cour Européenne des Droits de l'Homme
CFDA	Coordination Française pour le Droit d'Asile (coord. nationale)
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués
CMU	Couverture Médicale Universelle
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
CODA	Coordination pour les Demandeurs d'Asile, autre nom de la SPADA 67
CRE	Conseil des Résidents Etrangers
CSP	Centre Social Protestant
CTS	Compagnie des Transports Strasbourgeois
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ETP	Equivalent temps plein
ESEIS	Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale, précédemment ESTES
EDIAC	Centre de Formation d'Educateurs de Jeunes Enfants
FLE	Français Langue Etrangère
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OQTF	Obligation à Quitter le Territoire Français
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (précédemment PADA, Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile)
SEMIS	Société Evangélique Mission Intérieure Strasbourg

La Ville en Débat

Marie-Dominique Dreyssé (EELV):

« Changer le logiciel de la politique migratoire »

Dans une tribune adressée aux DNA, l'adjointe écologiste Marie-Dominique Dreyssé, lassée de voir les collectivités pallier les carences de l'État, rappelle celui-ci à ses responsabilités en matière d'immigration et d'accueil des migrants.

«Décidé par le président de la République, le débat pour “regarder le sujet de l’immigration en face” à l’Assemblée nationale n’y changera rien : la politique migratoire nationale reste sans corps, au-delà de l’incantation “humanité, fermeté, réussir l’intégration” !

Ce débat du 7 octobre fut fourre-tout, sans annonce, ni texte, ni vote... mais le Premier ministre a donné les orientations pour durcir la politique d’asile : dissuader la demande, tirer vers le bas l’accueil, amplifier les éloignements contraints, réduire les délais d’examens des demandes... et refonder l’espace Schengen avec renforcement des contrôles aux frontières intérieures et extérieures... Restent en suspens, déjà envisagé à la baisse, l’accès aux soins, à l’hébergement, aux droits...



Le campement des Ducs d'Alsace, dans le quartier de Cronembourg. Photo DNA/Cédric Joubert

Rien de ce débat n’a dit l’action insuffisante de l’État pour cette politique régaliennne. Rien sur l’urgence ni les réponses pour le quotidien des migrants, leur accueil, leur mise à l’abri, leur accompagnement. Rien sur l’extraordinaire activité déployée un peu partout en France par les associations, citoyens, collectifs, associations confessionnelles et bien d’autres... qui tous pallient la carence de l’État en colmatant, suppléant, réparant, accompagnant, tissant du lien ou permettant toit, droit, santé,

culture, éducation... bénévolement. Cette situation dure des mois, des années, les acteurs fatiguent, s'épuisent, désespèrent de l'action publique.

L'activité des associations qui accompagnent les migrants pour les procédures juridiques de l'asile et du recours a presque doublé avec les délais raccourcis de procédure dus à la loi Asile et au non-hébergement en centre d'accueil.

Les villes sont aussi impliquées. Strasbourg ouvre des places en logement et habitat transitoire, crée un lieu de répit pour les familles à la rue, met en place la logistique nécessaire pour que les services de l'État hébergent les migrants en campements. Mais les campements se reforment au fil des arrivées, et même des squats apparaissent...

La situation est explosive partout en France, il y a nécessité de créer des centres d'accueil tout au long des parcours migratoires. Il s'agit de pouvoir accueillir, évaluer, orienter les personnes, et permettre à toutes celles et tous ceux qui sont sur notre territoire, quels qu'ils soient, d'avoir une vie quotidienne ordinaire et mobilisatrice pour se projeter dans un avenir en devenir, ici ou ailleurs. Cela signifie des moyens nationaux alloués à cette politique d'accueil inconditionnel. Des moyens et du courage politique...

Regarder en face les migrations, c'est être lucide et réaliste. Nous n'oublions pas que la peur, l'humiliation, les conditions de vie insalubres, le mauvais accueil... font le lit des extrêmes et le rejet. Il n'y a ni problème, ni défi, mais seulement des réalités. L'immigration fait partie du monde dans lequel nous vivons, nourri du brassage des civilisations et des mouvements humains. Et cela va s'amplifier dans ce monde dit mondialisé où les frontières n'existent plus que pour les êtres humains, et où les menaces climatiques, géopolitiques, économiques sont bien réelles.

Regarder en face les réalités migratoires, c'est les incarner et les humaniser. Ce sont des femmes, des hommes, des enfants qui n'aspirent qu'à vivre, nous devons prendre nos responsabilités. Les accueillir et agir pour que ne soient pas bafoués les droits fondamentaux ni notre devise républicaine piétinée. Nous n'avons pas à leur faire payer notre incapacité à porter des politiques migratoires nationales et européennes respectueuses des engagements internationaux.

Dans ce sens, des villes et territoires interpellent et agissent, l'association nationale des villes et territoires accueillants s'est créée pour contribuer au changement, comme l'Alliance Migrations rassemblant des villes et des ONG au niveau international, et d'autres réseaux institutionnels, politiques, de chercheurs... Un GIEM, à l'instar du GIEC, un GIE sur les Migrations ne serait-il pas bienvenu ?»

L'hospitalité

Richard Sancho Andreo

Consultant en droits des enfants

*Car aujourd'hui plus que jamais, face à la montée du repli sur soi, de la xénophobie et du populisme en Europe, face à des politiques répressives qui n'offrent à ces personnes exilées en situation de souffrance que le mépris, la violence ou la rue, nous devons nous mobiliser **pour faire vivre l'hospitalité**. Et exiger le respect des droits de ces femmes, ces hommes et ces enfants qui ont dû fuir la guerre, la misère et l'oppression. (1)*

Le mot *hospitalité*, que recouvre-t-il dans la réalité des personnes, adultes et enfants, engagées dans des procédures de demande d'asile et de régularisation de leur statut ? J'ai rencontré l'équipe de l'association CASAS (2) qui anime un lieu d'accueil des familles et j'ai rassemblé trois témoignages.

Le lieu d'accueil des familles de CASAS

CASAS est au fond d'une vaste cour dans un hôtel particulier, derrière l'hôtel de Ville, très proche du TRAM et au centre de Strasbourg. Créé en 2013, le lieu d'accueil des familles n'a cessé d'évoluer pour devenir au fil des années un lieu de vie, un lieu d'échanges privilégiés qui s'est ouvert vers des activités culturelles et artistiques. L'équipe est composée de six bénévoles permanentes soucieuses de créer un climat de confiance par une attitude bienveillante et chaleureuse. Elle propose aux familles des activités multiples tous les mercredis de 15h30 à 17h30. Jeux, bricolage avec les enfants, atelier gâteaux, jardinage et sorties culturelles (musées, théâtre, découverte de Strasbourg) permettent aux familles d'échanger dans un espace ouvert au monde. Autour d'un café, les adultes se refilent des informations : logement, aides...L'accueil est libre et le lieu fonctionne aussi comme un espace de solidarité, d'information et de socialisation. L'équipe est très attentive aux droits des enfants et aux droits des parents. Danielle, une des accueillantes me dit que pour elle *les droits culturels, l'accès aux musées, le théâtre sont au cœur de leur projet. Le droit au bien-être passe par des choses simples*. Une des activités plébiscitées est la sortie neige dans les Vosges.

A l'épreuve de l'hospitalité

Un papa arrive avec son fils d'une dizaine d'années. Ils connaissent le lieu d'accueil des familles et s'installent comme chez eux. L'enfant répond immédiatement aux propositions de jeu des accueillantes. Il échange avec elles en français. Je m'installe avec le père et un café. Il est russe et parle l'anglais. Nous échangeons en anglais. Il me raconte son histoire. *Ils sont quatre, son épouse, son fils et un petit dernier né en France. Ils sont en France depuis trois mois. Il est en attente d'un rendez-vous à l'OFPPRA. Il me donne ses priorités. La scolarité et de l'éducation de son fils, la santé et les papiers. Il est confiant. Il est fier que son fils parle le français en si peu de temps. Ils font les devoirs ensemble car lui aussi a des cours de français. Il me dit aussi qu'à la maison ils parlent l'arménien, la langue maternelle de son épouse, le russe, le français et un peu l'anglais. (Il sourit). Et puis l'anglais c'est important car je veux aller en Angleterre. Je lui parle l'anglais aussi à mon fils. Je lui demande comment il trouve cet accueil. Il est très content. Ils ont visité, toute la famille, avec le CADA, quelques jours auparavant la Cathédrale de Strasbourg avec un guide.*

Je rencontre dans une association de quartier, une maman avec sa fille de 6 ans. Elle vit dans une seule pièce avec son mari et un autre enfant de 18 mois. Elle vient de Géorgie et elle est en attente d'un titre de séjour. Elle est énervée. *L'assistante sociale ne me comprend pas. Je ne veux pas seulement des couches et des bons alimentaires, je veux que ma fille fasse de la musique.*

Lors d'une rencontre sur le thème de l'hospitalité que j'anime, le débat s'engage avec les participants. Le président de l'association culturelle des afghans de Strasbourg témoigne pour un père de famille présent. Celui-ci a eu un parcours chaotique pendant deux ans et la rencontre avec l'association lui a ouvert les portes à un réseau de solidarité. Il s'exprime ainsi. *Je n'arrivais pas seul. J'avais un mur devant moi. Les papiers c'est important mais la chaleur humaine encore plus.* Il a conclu en annonçant qu'il avait obtenu le statut de réfugié mais que son combat se poursuivait pour faire venir sa femme et ses trois enfants. Restés en Afghanistan.

De l'accueil.

Entendue comme capacité d'un espace à accueillir (3), ce concept peut être un bon analyseur pour s'améliorer. En effet ces trois situations (comme d'autres similaires que vous avez vécues) nous interpellent sur notre capacité à accueillir l'autre au-delà des problématiques administratives et parfois sécuritaires quand les personnes sont en situation irrégulière et potentiellement expulsables. Dépassez l'urgence pour entendre d'autres demandes, désirs, rêves pour introduire de l'humain. Le rêve de la maman pour sa petite fille est un appel à la vie extraordinaire. Sa volonté est de permettre à sa fille de se projeter dans l'avenir. Elle assume une des missions des parents : les protéger en leur donnant un espace intime. Les deux papas, l'un sur place et l'autre à distance, mobilisent toutes leurs énergies, leurs savoirs faire, leur compétence linguistique pour ouvrir les horizons de leurs enfants. Être accueilli est essentiel pour réussir les démarches longues, fastidieuses, épuisantes.

Quels défis ?

Nous sommes dans les lieux d'accueil de la petite enfance au défi de la langue, de la souffrance parfois déposée, d'une attente qui peut nous dépasser. Être présent.e exige de se poser avec la personne et l'enfant ; de trouver les modes d'échanges : paroles, gestes, réconfort affectif et matériel, activités sociales et culturelles. Les personnes en grande précarité, en principe font la part des choses. Elles savent très bien quelles sont les limites des lieux qu'elles fréquentent. Elles en tirent d'autant plus profit.

Les conditions à réunir pour qu'un espace soit accueillant sont l'ouverture, la mise en réseau et la bienveillance.

- L'ouverture doit s'entendre dans sa dimension spatiale ; accessible y compris aux poussettes, dans un environnement urbain sécurisant, dans un lieu éclairé, adapté aux enfants et aux parents. L'égalité urbaine est essentielle en termes de mobilité et de découverte.
- la mise en réseau est un atout pour mobiliser toutes les ressources sur un territoire ; les volontaires, les lieux culturels et éducatifs.
- la bienveillance est de plus en plus au cœur des projets. Le premier regard, le premier accueil, le respect sont un atout considérable pour permettre aux personnes de prendre place dans la société.

Dans le rapport d'activités 2017, Jacques Scheer, président de CASAS, éclaire mon propos. *L'activité de CASAS est de plus en plus diversifiée. S'il est vrai que les recours constituent le cœur de notre activité, l'accueil, l'aide sous toutes ses formes, les cours de langue, l'ouverture sur la culture française occupent largement nos salariés et bénévoles. Tant il est vrai que la demande d'asile ne saurait se contenter de procédures administratives. C'est d'humanité et de convivialité dont ont besoin des personnes déracinées et meurtries.*

(1) Christophe Deltombe, président de la Cimade. Préface de *Eux, c'est nous*. Texte inédit de Daniel Pennac, illustré par Serge Bloch. Texte lu par Sandrine Bonnaire. Les éditeurs jeunesse avec les réfugiés. 2015

(2) CASAS - Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg - www.casas.fr page Facebook « association casas »

(3) Pour aller plus loin. Le courage de l'hospitalité. Revue Esprit. Juillet-août 2018

(4) Thierry Paquet « de l'accueil » dans *Éthique, architecture, urbain*. Paris. La découverte, 2000, p.68-83

(4) CASAS

SCHILTIGHEIM Culture

Muz, la scène aux savants mélanges

Ce week-end à Schiltigheim, la 2^e édition du Festival Muz, porté par les Ateliers des Malteries, réunit toutes sortes de musiques, des plus classiques aux plus modernes, et toutes sortes de musiciens et spectateurs.

Le Festival Muz, c'est un peu un « melting-pot ». Pendant trois jours, des artistes, amateurs ou professionnels, se produisent sur plusieurs scènes du Brassin, au Parc de la Fondation Saint-Vincent de Paul en passant par l'église de la Trinité et des collèges ou le centre socioculturel Victor Hugo. Un festival, au profit de l'association Casas, qui s'adresse donc à divers publics.

Tout est né des Ateliers des Malteries, qui ont eux-mêmes été impulsés par la compagnie Voix Point Comme. « Depuis deux ans, on propose des ateliers musicaux à Schiltigheim, notamment de la chorale, autour de la chanson française, etc. On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de populations différentes et beaucoup de musiques différentes. On a voulu créer un lien entre tout ça, mais aussi entre professionnels et amateurs », explique Marie-Noëlle Vidal, responsable artistique des Ateliers des Malteries et du festival.

Le but est donc bien de créer un dialogue entre les cultures, d'échanger. « La musique appartient à tout le monde. À partir du moment où elle est faite avec le cœur, avec passion et engagement, elle a toute sa place ici », ajoute Corinne Meyer, présidente des Ateliers des Malteries.

« Dessiner des sourires sur le visage des gens »

Le Festival Muz propose ainsi au public une large gamme de styles de musique, avec parfois des mélanges originaux, à l'instar du concert de la violoncelliste Lidy Blijdorp, invitée d'honneur du festival, avec un groupe de musique turque, Turquoise. Vendredi soir, le public a pu profiter d'une soirée « musiques actuelles » avec les



À l'image du groupe Allawi Brothers qui mélange, sans se prendre au sérieux, le rock, la pop et la musique orientale, le Festival Muz veut faire dialoguer les différentes cultures. PHOTO DNA - J. R.

groupes Allawi Brothers (rock, pop, électro oriental), Joko (électro-pop), Albinoid Sound System (afrobeat), Sdoria Desko (rap électropunk).

« On voulait faire un groupe pour rire, pour donner envie de faire la fête. Notre but est de dessiner un sourire sur le visage des gens », indique Samer Mubarak, membre des Allawi Brothers, originaire d'Oms (Syrie) et en France depuis 3 ans et demi. Arrivé sur scène en peignoirs, le groupe a chanté en dialecte syrien sur divers thèmes et mêlant différentes sonorités, lançant ainsi la soirée.

Muz, c'est également l'occa-

sion pour les participants des ateliers de se produire en public. « C'est un aboutissement. (Hier après-midi), on a eu la restitution du travail des ateliers, notamment les chœurs, souligne Corinne Meyer. Les ateliers proposés s'adressent à tout le monde et à tous les niveaux. On peut s'y inscrire à n'importe quel moment de l'année. » Aujourd'hui, le festival sera clôturé en beauté avec une scène ouverte pour des chanteurs et musiciens amateurs, un concert d'un des ateliers, et un bal champêtre dans une atmosphère variée, mais toujours festive. ■

J. R.

Programme :

► Dimanche 7 avril : À l'église protestante de la Trinité, scène ouverte, de 13h30 à 15h30. De 16 h à 17 h : église protestante de la Trinité, concert au saut du Lied. De 16 h à la tombée de la nuit : bal champêtre dans le parc de la Fondation Vincent de Paul (accès 47 rue des Malteries). La fondation Vincent de Paul ouvre exceptionnellement le parc aux Schillikois. Africa begue, musique africaine, Louplanote, musique des Balkans & Monique Fischer (chant), David Forget (percussions), Denis Forget (accordéon). Entrée libre, buvette.

MOTION soumise au vote de l'Assemblée Générale de CASAS le 14 juin 2019

Malgré la forte mobilisation des associations et l'avis très critique de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), la loi « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » a été votée le 10 septembre 2018, et suivie de son décret d'application le 14 décembre 2018. Sous prétexte d'accélérer les procédures et de les rendre plus efficaces, ce dernier dispositif légal ajoute de nouveaux obstacles à l'obtention d'une protection internationale.

La procédure européenne dite « DUBLIN III » continue de plonger nombre de solliciteurs d'asile dans une situation administrative incompréhensible, les amenant à attendre 18 mois dans la plus grande précarité matérielle et psychologique avant de poursuivre leur procédure dans des conditions extrêmement difficiles. La surveillance et l'expulsion des familles dublinées s'accroissent. Nombre d'entre elles sont assignées à résidence ou placées en rétention administrative.

La liste des pays dits « sûrs » continue d'être utilisée pour évaluer les demandes de leurs ressortissants sous un angle d'abord général et politique, avec une considération moindre des enjeux individuels, au cours de procédures limitant les possibilités de leur examen sérieux. Il en va de même pour des personnes en réexamen. Dès lors que l'OFPRA a rejeté leur demande initiale, et en dépit de leur droit à introduire un recours devant la Cour nationale du droit d'asile, **ces personnes perdent les conditions matérielles d'accueil** (allocation de survie, possibilité d'être admis en centre d'accueil) **et risquent un renvoi vers leur pays d'origine avant même la fin de la procédure.**

Au final, il est évident qu'en raison du renforcement d'obstacles procéduraux, un nombre important de demandeurs d'asile persécutés ou menacés et ne pouvant bénéficier d'une protection dans leur pays, ne pourra plus être placé sous protection française.

Nous demandons un accès sans entrave à la procédure d'asile, une égalité de traitement des demandeurs d'asile, une étude personnelle approfondie de chaque situation, la suppression des dispositions qui visent à amputer considérablement les délais de saisine de la CNDA ou de tout autre juge pendant la procédure.

Nous demandons que chacun puisse :

- comprendre facilement la procédure dans laquelle il est engagé
- s'exprimer dans la langue de son choix en bénéficiant d'un interprète de qualité et impartial
- choisir d'être entendu directement (sans visio-conférence imposée) par l'administration chargée de statuer sur sa demande
- vivre dans de bonnes conditions matérielles pendant **toute** la durée de la procédure : hébergement, versement de l'allocation de demandeur d'asile
- bénéficier d'un droit au séjour jusqu'à ce que la CNDA statue
- faire valoir, le cas échéant, d'autres aspects de sa situation à la préfecture en charge d'étudier des demandes de régularisation.

CASAS

Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg
Association de droit local à but non lucratif pour la défense du droit d'asile depuis 1983
2 rue Brûlée - 67000 Strasbourg

Depuis 35 ans, notre association accompagne juridiquement et socialement des demandeurs d'asile dans leur procédure.

Depuis quelques années, nous aidons 500 à 700 adultes demandeurs d'asile par an dans leurs démarches de recours devant la CNDA.

L'équipe de CASAS, salariés, bénévoles et stagiaires, se rend chaque année à la CNDA pour assister à des audiences et rencontrer différents acteurs de la Cour.

Nous entretenons des contacts réguliers avec des avocats spécialisés dans le domaine du droit des étrangers.

La décision de mener des vidéo-audiences dans le Grand-Est pose une série de difficultés aux demandeurs d'asile que nous suivons, dont nous voudrions vous faire part.

Cette décision est unilatérale, le requérant n'a pas la possibilité d'exprimer son consentement à cette modalité d'audience.

Si l'idée de diminuer les déplacements incombant aux demandeurs d'asile semble positive, nous observons qu'un déplacement de Strasbourg à Nancy n'est ni plus rapide ni moins coûteux qu'un déplacement à Paris.

La Cour se réfugie derrière la légalité de cette procédure qui a été déclarée conforme à la Constitution et à la Convention Européenne des Droits de l'Homme. On peut considérer que cette légalité est une base minimale des conditions de mise en œuvre de la procédure, mais on ne peut faire abstraction de l'expérience humaine que représente la vidéo-audience. En outre, cette légalité ne garantit pas une égalité de traitement des requérants.

De par notre pratique, nous savons l'importance du face à face entre le requérant et le juge ou la formation de jugement.

Pour le requérant, un climat de confiance minimale doit s'établir dans les interactions au cours de l'audience. Ce climat ne nous semble pas favorisé par l'interposition de l'écran qui, précisément, « fait écran ». Nous recevons fréquemment des témoignages de personnes ayant mal vécu l'entretien à l'OFPRA, mises mal à l'aise par le fait que l'Officier de protection était perçu comme « caché derrière son écran ».

Lors de la vidéo-audience, la parole du requérant peut être brouillée par les effets des traumatismes vécus et la nécessité de leur évocation. Les éléments de communication non-verbale (émotions, nuances, hésitations, surprise) s'avèrent souvent déterminants. Le contexte peut être vécu comme particulièrement déroutant.

La décision de la Cour se fonde majoritairement sur l'intime conviction des juges. Celle-ci s'établit sur le dossier écrit et sur la rencontre avec la personne. La sincérité des propos s'exprime dans une large mesure de façon non-verbale dont les signes sont peu perceptibles à travers un écran.

Si la CNDA tient pour acquis que ces vidéo-audiences présentent de « nombreux avantages (coût, délais, hébergement) tant pour les demandeurs d'asile que pour leurs avocats », ceux-ci, à supposer qu'ils soient démontrés, sont extrinsèques et loin de compenser les défaillances dans les interactions au cours de l'audience pour de nombreux demandeurs.

C'est une raison supplémentaire pour laquelle le consentement du requérant à la vidéo-audience devrait être recueilli.

L'organisation d'audiences foraines nous semble par contre de nature à améliorer les conditions matérielles pour le requérant (coût, transport, hébergement, rencontre préalable avec l'avocat), sans mettre en danger la qualité des interactions sur lesquelles se fondent l'intime conviction des juges.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques et suggestions, fondées sur notre expérience de terrain.

Fait à Strasbourg, le 6 mai 2019

Pour l'association CASAS,

Anne MARQUIS, Présidente

Prochain cercle de Silence de Strasbourg samedi 30 novembre de 18h à 19h Place Kléber

Rejoignez-le, même pour quelques instants

Des dizaines de milliers de dossiers d'asile rejetés sans instruction. Le cauchemar des « rejets par ordonnances » à la CNDA.

Notre message de ce mois a été rédigé après une interview de Pascale Adam, directrice de CASAS[1], qui souhaite attirer notre attention sur une catastrophe touchant actuellement le monde de l'asile.

Lorsqu'un demandeur ou une demandeuse d'asile voit sa demande de statut de réfugié rejetée par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et apatrides), il ou elle peut, comme contre n'importe quelle décision administrative, former un recours devant la justice pour contester ce refus. C'est la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile), une juridiction unique siégeant près de Paris, qui juge ces recours.

Et comme les autres juridictions administratives, la CNDA peut rejeter immédiatement, sans audience et par juge unique – la loi parle de « rejet par ordonnance[2] » –, un recours qui lui est soumis, quand celui-ci est irrecevable (c'est-à-dire enfreint une exigence formelle, par ex. est reçu hors délai ou pas rédigé en français) ou manifestement infondé. Nous nous intéressons à ce dernier motif. C'est ce que fait la Cour quand par exemple le recours est incohérent et incompréhensible, ou s'appuie sur un argument hors du champ de l'asile : « je suis venu(e) en France pour travailler » *etc.*, ou ne donne aucun argument en réponse à la décision contestée de l'OFPRA.

Ces rejets par ordonnance pour recours « manifestement infondés » n'ont cessé de croître : ils étaient 9 % des décisions de la Cour en 2009, 12 % en 2010, plus récemment 17,5 % en 2015, 21 % en 2016, 26 % en 2017, 30 % en 2018, d'après les rapports annuels de la CNDA[3]. Ces chiffres soulèvent la curiosité : que se passe-t-il, pour que la proportion de recours « manifestement infondés » semble ainsi croître jusqu'à des niveaux élevés ? Les dossiers sont-ils en cause, ou le fonctionnement de la Cour ? (Voir plus bas un élément de réponse)

À Strasbourg, l'association CASAS aide depuis plus de trente ans à la rédaction de ces recours. Sa directrice, Pascale Adam Guarino, explique que les rejets par ordonnance n'ont longtemps concerné que quelques pour cent des recours pris en charge par l'association : des dossiers incontestablement dépourvus d'argument. L'association voit exploser ce type de rejet, particulièrement depuis 2019. **Désormais ils visent probablement plus d'un tiers de ses recours, quasi tous sérieux, méritant audience.**

C'est absolument anormal :

– Cela prive de nombreux requérants et requérantes du droit fondamental de défendre leur dossier en audience, devant des juges. Ces personnes risquent gros, parfois leur vie, en cas de retour dans leur pays.

– C'est sans parade possible. Le rejet par ordonnance ne peut en pratique être contesté que pour des motifs formels, devant le Conseil d'État. Et ici la Cour veille à un formalisme irréprochable (P. Adam en témoigne, voir aussi plus bas).

– C'est épuisant et décourageant pour les salariées et nombreux bénévoles du CASAS, qui aident patiemment à construire des dossiers répondant aux motifs de refus donnés dans les décisions de l'OFPRA.

Il s'ajoute le phénomène suivant. Pour des questions de délai de saisine, un « recours sommaire » est déposé à la CNDA très tôt après la réception de la décision de l'OFPRA, le plus souvent par l'avocat ou l'avocate. Il expose rapidement les motifs de contestation. Quelques mois plus tard, après entretiens détaillés avec les requérants – c'est le long travail de CASAS –, un « mémoire complémentaire » est envoyé, avec le détail des arguments. Or l'association voit désormais la Cour signifier des rejets par ordonnance avant même réception de ce mémoire

complémentaire. C'est le summum de l'injustice : **les arguments détaillés ne sont même pas lus, pour fonder le rejet, alors que parfois la personne et l'association venaient de consacrer temps et énergie à les exposer.**

Autrefois également, la Cour prévenait par courrier de son intention de rejeter un cas par ordonnance (ça lui est donc possible !). CASAS avait ainsi le temps d'y parer, en envoyant au plus vite le dossier détaillé. La Cour a cessé cette pratique.

Le travail de CASAS repose sur l'engagement de plus de cent bénévoles qualifiés. Quand un tel refus arrive : « **cette nouvelle, évidemment très douloureuse pour l'intéressé, est également terriblement frustrante pour nous, dont le temps, le travail et l'énergie sont d'un seul coup réduits à néant** » raconte Christiane Horvat de CASAS, dans un article à paraître dans le prochain numéro (45) de *Voix de Traverses*, le bulletin de l'association, et intitulé *L'ordonnance de tri, le cauchemar de l'accompagnateur à CASAS*. Tout cela arrive dans un contexte où la « gestion du planning [est] difficile » compte tenu du grand nombre de dossiers (localement en augmentation récente pour CASAS, pour une raison technique indique P. Adam), de la prise en compte « des disponibilités des accompagnateurs et des interprètes » et d'un temps de travail « variable selon les cas, et difficile à estimer », explique l'article.

D'où vient donc ce recours devenu massif aux ordonnances de tri ? La réponse est donnée dans le témoignage qu'une rapporteuse à la Cour a fait paraître en sept.-oct. dernier^[4] dans le site juridique *Dalloz actualités*. Les rapporteurs et rapporteuses, qui ne sont pas juges, lisent les dossiers, les instruisent et les synthétisent en un « rapport » à destination de ces derniers, pour préparer leur travail de décision. Parfois (de plus en plus souvent...) les juges les affectent à une « séance d'ordonnances » : ils indiquent 33 dossiers envers lesquels rédiger des projets d'ordonnances de rejet, qu'ils signent ensuite.

« **Notre travail ne consiste plus à instruire des dossiers en évaluant les déclarations du requérant à la lumière des sources géopolitiques et jurisprudentielles mais à enchaîner des décisions de rejet avec pour seule préoccupation, l'absence de cassation possible par le Conseil d'État** » explique l'autrice.

L'avantage ? **Le gain de temps**. La cour tient à faire valoir de faibles temps moyen par dossier – notamment depuis que la loi lui demande de traiter ces derniers en moins de 5 semaines ou 5 mois, selon les cas, sans lui avoir donné de moyens supplémentaires. Mais pourquoi ? Elle est indépendante, elle n'a pas d'intérêt logique à jouer la politique du chiffre encouragée par l'Exécutif. Mais elle le fait, et pour cela les rejets par ordonnance sont efficaces.

Efficaces aussi pour renvoyer potentiellement des gens vers l'enfer sans réel examen. **Comment un tel scandale peut-il se poursuivre, loin de toute lumière médiatique ?**

(...)

[1] Collectif d'Accueil pour les Solliciteurs d'Asile à Strasbourg, qui aide les personnes dont la demande d'asile a été refusée à construire leur dossier de recours contre cette décision.

[2] dite « ordonnance de tri », si vous connaissez ce vocabulaire. Cela est prévu par les articles L733-4 et R733-2 du CESEDA, le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile.

[3] Le pourcentage est indiqué dans tous les rapports, sauf en 2018 où il doit être calculé à partir de chiffres figurant sur différentes pages. Un hasard ? Je ne sais pas. La Cour juge un peu plus de 45 000 affaires par an. En quelques années, ce sont donc des dizaines de milliers de dossiers qui ont subi un rejet de ce type.

[4] En cinq épisodes : <https://www.dalloz-actualite.fr/node/mon-travail-comme-rapporteuse-cour-nationale-du-droit-d-asile>

<https://www.dalloz-actualite.fr/node/politique-du-chiffre-cour-nationale-du-droit-d-asile>

<https://www.dalloz-actualite.fr/node/cour-nationale-du-droit-d-asile-protection-subsidaire->

[dans-cas-de-conflits-armes](#)

<https://www.dalloz-actualite.fr/node/demandes-d-asile-fondees-sur-l-homosexualite-de-personne>

<https://www.dalloz-actualite.fr/node/cour-nationale-du-droit-d-asile-avocats-maitres-de-cour>

Le passage sur les ordonnances est dans le deuxième épisode. Tout mérite lecture. L'auteur de ces lignes est cependant très dubitatif sur le discours tenu sur des demandes de renvoi par les avocats et avocates. Quels éléments les juges peuvent-ils avoir pour parler d'« abus » ? Et comment peuvent-ils accepter d'audiencer, dans un contentieux si grave, en l'absence d'avocat(e) ?

Le Cercle de Silence de Strasbourg est une manifestation mensuelle tenue à l'appel de 48 associations, mouvements et syndicats. Leur liste, notre raison d'être, les lieux et horaires des autres cercles de silence en Alsace, voir : <http://cerclesdesilence-alsace.fr>

Contact : cerclesdesilence.strasbourg@gmail.com

Bilan de mission d'intérêt général Structure d'accueil : association CASAS

J'ai effectué ma mission d'intérêt général auprès de l'association CASAS qui travaille à l'accompagnement juridique des personnes demandant l'asile. L'association aide les personnes ayant été déboutées de leur demande d'asile auprès de l'OFPRA à déposer un recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), à obtenir une aide juridique et à compléter leur récit de vie. Les bénévoles accueillent ainsi les demandeurs d'asile et réalisent des entretiens permettant de mieux comprendre le parcours des personnes migrantes et les raisons les amenant à demander le droit d'asile en France.

Cette mission d'intérêt général a été pour moi d'un très grand intérêt. Au cours des deux premières séances, j'ai pu assister à la réunion de l'équipe (qui a lieu le mardi de 13h à 16h) et comprendre ainsi l'organisation et le fonctionnement de l'association, dont l'activité repose sur le travail de cinq salariés et l'implication de nombreux bénévoles (étudiants, retraités...). L'association doit prendre en charge un grand nombre de demandes, en forte progression pour les demandes en provenance de Géorgie et d'Albanie, dans un contexte réglementaire de plus en plus dur (raccourcissement des délais de recours, durcissement des politiques d'asile, précarisation financière des demandeurs d'asile) et une situation financière difficile (tarissement des financements privés, faiblesse des subventions publiques).

Les séances suivantes m'ont permis d'observer le déroulement d'un entretien puis de réaliser huit entretiens avec des personnes originaires de Géorgie, de Tchétchénie ou de Centrafrique, à partir de questions soulevées par leurs avocats. Chaque entretien, programmé par un responsable de l'association, durait environ deux heures et était réalisé avec l'aide d'un interprète. Il nécessitait ensuite de 1h à 2h de transcription.

Cette expérience a été particulièrement riche. Elle m'a permis de mieux comprendre les parcours de vie incroyables des demandeurs d'asile, dont beaucoup ont quitté leur pays dans des circonstances effroyables et sont arrivés en France au terme d'un voyage de plusieurs années. Ces personnes souffrent de symptômes tant physiques que psychologiques. Elle m'a également permis de constater le manque de moyens publics consacrés à la prise en charge des demandeurs d'asile, dont beaucoup, lorsqu'elles ne bénéficient pas du soutien de leur communauté, dorment dans la rue (seulement 10 à 15 places au 115, en dehors des périodes du plan grand froid pour toute la métropole de Strasbourg !) ainsi que le durcissement de la politique migratoire et d'accueil, qui se traduit par exemple par le fait que l'ADA (allocation de demandeur d'asile, environ 360 euros par mois pour une personne seule) est, dans de nombreux cas, suspendue après la décision de l'OFPRA alors même que les personnes ont déposé un recours devant la CNDA. Dans certains cas, une OQTF peut être délivrée alors même que les personnes n'ont pas épuisé leurs voies de recours, ce qui nécessite une mobilisation supplémentaire de l'association auprès des avocats.

J'ai particulièrement apprécié la situation d'entretien qui place le bénévole dans une situation particulière, puisqu'il doit recueillir avec le plus de bienveillance et d'écoute possible le témoignage des personnes afin de compléter le récit qu'elles ont produit devant l'OFPRA et d'aider leur avocat à défendre leur cause auprès de la CNDA. L'entretien exige ainsi la plus grande neutralité, l'objectif étant de réaliser un récit le plus clair, cohérent et convaincant possible pour l'avocat qui défendra le dossier à la Cour. L'entretien est ainsi une chance pour

les personnes d'être réellement entendues, dans un cadre bienveillant, et d'expliquer tous les méandres de leur histoire personnelle sans contraintes de temps (le bénévole peut rencontrer la personne à plusieurs reprises).

Je m'interroge toutefois sur la situation de certaines personnes que j'ai rencontrées, originaires d'Europe de l'Est et souffrant de graves maladies, dont la demande ne relevait sans doute pas du droit d'asile mais davantage des procédures de demandes de séjour pour étranger malade. Les raisons présentées par certains demandeurs sont parfois peu convaincantes (même si ce n'est pas au bénévole d'en juger) et font craindre que de telles demandes, si elles sont trop nombreuses, surcharge le dispositif du droit d'asile et mobilise inutilement des ressources (y compris celles de l'association) humaines et financières.

Reste que les personnes qui font aujourd'hui une demande d'asile en France doivent pouvoir bénéficier des meilleures conditions pour défendre leur cas et être accompagnées dans leur demande. L'association joue un rôle indispensable en fournissant un appui précieux pour les personnes et en palliant l'insuffisance des moyens publics pour la prise en charge des demandeurs d'asile.

Je remercie vivement Pascale Adam, Christiane, Vivianna, Artem et Achiko pour leur accueil et recommande sans réserve le renouvellement de cette MIG l'an prochain !

L'action en direction du groupe des adolescents a pu être initiée et développée tout au long de 2019 grâce au soutien financier de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau .



L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est une collectivité territoriale, c'est-à-dire un groupement de communes françaises et allemandes des deux côtés du Rhin. L'Eurodistrict englobe les 61 communes de l'Eurométropole de Strasbourg et du Canton d'Erstein ainsi que les 51 communes de l'Ortenaukreis, ce qui représente 940 000 habitants. En tant que 'région pilote européenne' au niveau local, son but est de renforcer les échanges transfrontaliers, de développer des nouvelles formes de coopération et ainsi de renforcer la plus-value européenne au quotidien pour ses citoyens. L'organisation de projets propres (ligne de bus commanditée par l'Eurodistrict entre Erstein et Lahr), de rendez-vous élus-citoyens, de forums thématiques, de bourses à projets et de manifestations pour toute la famille (Vélo Gourmand), mais également un soutien technique et financier pour les projets de la société civile, permettent de créer, de part et d'autre du Rhin, diverses opportunités de rencontres.

Suivez les activités de l'Eurodistrict sur www.eurodistrict.eu ou sur Facebook « EurodistrictStrasbourgOrtenau » et sur Twitter « eurodistrict ».

Avec, parmi de multiples appuis, le soutien de :

Ville de Strasbourg
Fonds Eurodistrict pour les réfugiés
Villes de Bischheim, Dambach la Ville, Hœnheim, d'Illkirch-Graffenstaden, Mundolsheim, Ostwald,
Schiltigheim, Stutzheim-Offenheim
Fondation ACAT
FDVA
Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
Passeurs d'Images
Fonds The Least Coin
Tôt ou T'Art
ESP UEPAL
CARITAS
ACO
CSP

Imprimé par la Banque CIC Est

Couverture: aquarelle Antonio Guarino

CASAS *Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs d'Asile à Strasbourg*

2 rue Brûlée 67000 STRASBOURG

Tél 0388251303 Fax 0388240583

contact@CASAS.fr www.CASAS.fr